

# GREZOLLES



N° 18

JANVIER 2014

## Renseignements pratiques

**Mairie :** Tel : 04 77 62 57 00      **Ecole :** Grézolles : 04 77 62 57 90  
Fax : 04 77 62 54 58      Souternon : 04 77 65 52 46  
**Mail :** [mairiegrezolle@wanadoo.fr](mailto:mairiegrezolle@wanadoo.fr)      Saint Julien d'Oddes : 04 77 65 52 65  
**Site Internet :** [grezolles.fr](http://grezolles.fr)  
**Contact :** [site\\_internet@grezolles.fr](mailto:site_internet@grezolles.fr)  
**Secrétariat ouvert au public :**      **Salle de SOVA :** 04 77 62 54 19  
- le mardi de 14h à 17h  
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
**Permanence des adjoints :** le samedi de 9h à 11h

### Correspondants presse :

La Tribune - Le Progrès : Mme Maritchu CLEMENT 04 77 62 50 19  
Le Pays Roannais : Mme Françoise CLEMENT 04 77 62 57 61

### Déchèterie intercommunale :

La déchèterie intercommunale est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval et vous accueille :

Horaires d'été : Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00  
Le Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00

Horaires d'hiver : Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00  
Le Samedi de 13h30 à 17h00

Gendarmerie de Saint-Germain-Laval :	04 77 65 00 37	Urgence : 17
SAMU Roanne :	04 77 72 24 00	Urgence : 15
Pompiers :		Urgence : 18
Trésorerie de Saint-Germain-Laval :		04 77 65 42 38
Service des Eaux de Saint-Germain-Laval (SAUR) :		04 77 65 40 33
Syndicat des Eaux de la Bombarde :		04 77 65 40 64
EDF (Montbrison) :		08 10 33 31 42
Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable :		04 77 65 48 75
	Fax :	04 77 65 57 72
Transports scolaires CAR POSTAL Rochette (Montverdun) :		04 77 97 42 97
Pompes Funèbres Ets COLOMBAT (St Germain Laval) :		04 77 65 43 34
Ambulances : PLANET'AMBULANCE		04 77 64 92 77
	Ets LEROUX Ch.	04 77 65 43 46
Infirmières de Saint-Germain-Laval :		04 77 65 54 73

### Commerçants :

Epicerie, dépôt de pain Ets FOURNIT : 04 77 62 58 80  
Bar, tabac, presse "LE CAFE DE GREZOLLES" : 04 77 62 57 93  
Matériaux Sarl SITERRE : 04 77 62 57 72  
Négoce de bestiaux SAS CLEMENT Frères : 04 77 62 57 79  
Portes et automatismes Ets DOITRAND : 04 77 66 41 20  
Vente directe de viande bovine GAEC DE LA PATOUZE : 06 70 01 30 77

### Artisans :

Plomberie, chauffage, Energies Nouvelles Sarl LOUVET : 04 77 62 55 84  
Garage PONCET : 04 77 62 57 01  
SYTEC AUDIO Ets THIMONIER : 09 50 73 04 55  
Entr. PALABOST Sylvain : 04 77 62 58 11  
PRAS DEBARRAS : 06 65 36 42 55

### Accueil touristique :

Restaurant "Le Georget" : 04 77 62 56 52  
09 77 30 96 09

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	1
<b>Mot du maire</b> .....	2
<b>Mairie :</b>	
1 – Budget.....	3
2 – Travaux en cours / en projet.....	4
3 – Etat civil / Bébés de l'année.....	13
4 – Informations :	
- Mairie.....	15
- Ordures ménagères.....	18
- Rythmes scolaires.....	20
- Très Haut Débit Internet.....	22
<b>CCVAI</b> :.....	24
<b>Vie à Grézolles :</b>	
2 – Nouveaux habitants.....	26
3 – RPI Grézolles / Souternon / Saint Julien d'Oddes.....	28
4 – Cela s'est passé cette année.....	29
<b>Ronde des associations :</b>	
1 – FNACA.....	35
2 – Sou des écoles.....	36
3 – Chasse communale .....	37
4 – Donneurs de sang .....	39
5 – Club de l'Amitié.....	40
6 – Elan Val d'Aix.....	41
7 – Comité des fêtes.....	42
8 – FA Classards.....	43
9 – J'AIM FOOT.....	44
10 – AGAP.....	45
<b>Culture et patrimoine :</b>	
1 – Poème Les souvenirs.....	50
2 – Métier d'autrefois : le charron.....	51
3 – Syndicat des Eaux de la Bombarde.....	56
4 – Urbanisation et agriculture.....	58
3 – A vous de jouer ! .....	62

## Le Mot du Maire

Depuis plusieurs années, l'équipe municipale travaille à l'élaboration d'un projet global d'amélioration de bourg, ce qu'on appelle un COCA, Contrat Communal d'Aménagement de bourg, établi en partenariat avec le Conseil Général. Les démarches ont été un peu longues. Mais la signature, le 21 juillet 2012, nous a enfin autorisés, en 2013, à passer aux réalisations :

- **Montée de la Chaux avec reprise des réseaux eaux usées / eaux pluviales (les réseaux électricité et Télécom avaient été dissimulés en 2012.) et de l'aspect qualitatif (enrobé + caniveau pavé),**
- **Réaménagement du bar : les murs ont été achetés par la Commune en 2012. Les travaux ont été réalisés fin 2012, début 2013 : remise en état, création d'une entrée et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, aménagement « provisoire » d'une petite terrasse,**
- **Aménagement du secteur Le Plat / Le Grand Essart : modification du tracé de la voie, réhabilitation de l'accès sur la RD26, drainage et pose d'enrobé, aménagement paysager de la place, sécurisation incendie,**
- **Premiers travaux de mise en sécurité du bourg avec la création d'un plateau traversant, entre l'école et la place de l'église, et ainsi, mise en accessibilité d'une partie du bourg, création d'une rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite, pose de marquages et panneaux sécuritaires depuis l'entrée côté Saint Germain Laval.**

Le contrat est établi pour 3 ans. L'année 2014 verra donc de nouveaux chantiers situés principalement rue du Père Lachaise et rue de la Mairie :

- **Dissimulation des réseaux secs (électricité et Télécom) vers la salle Jean-Louis Pras,**
- **Reprise partielle, en fonction de la nécessité des réseaux eaux usées / eaux pluviales, sur tout le secteur concerné,**
- **Changement des conduites d'eau par le SIE La Bombarde,**
- **Reprise de la structure de la rue de la Mairie (passage du profil en toit au profil en V afin d'éloigner des habitations les eaux de surface),**
- **Aménagement qualitatif : enrobé, caniveaux pavés, marquage sécuritaire des abords.**

**Autres chantiers:**

- **La mise hors d'eau de l'église est également d'actualité puisqu'un dossier de demande d'aide a été déposé.**

On ne peut, bien sûr, oublier la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à coordonner avec les 2 autres sites du RPI : Souternon et Saint Julien d'Oddes.

Ces projets sont financièrement ambitieux. Mais, même si notre petite commune reste modeste, il est, me semble-t-il, important, et ce, bien sûr, dans une démarche raisonnable et raisonnée, de la faire aller de l'avant, offrant ainsi d'une part une vitrine dynamique, à l'image des entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs et de tous ceux qui l'animent, mais également d'offrir à tous une qualité de vie sans cesse améliorée.

C'est donc dans un état d'esprit « laborieux », que je vous présente tous mes vœux de « vie confortable » pour l'année 2014.

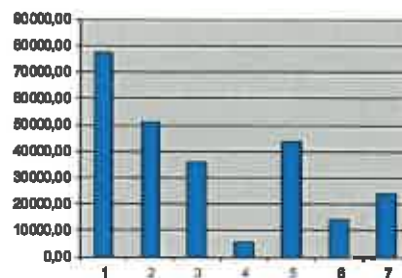
**Le maire  
Françoise Clément**

## Budget primitif 2013

### Fonctionnement :

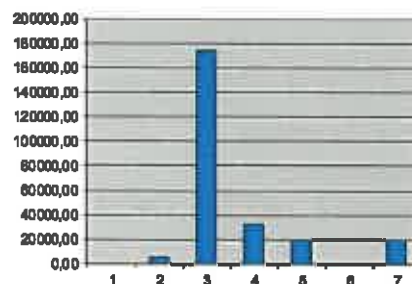
#### DEPENSES

Charges à caractère général -1-	77188,00	25,7
Charges de personnel -2-	50840,00	16,9
Autres charges de gestion courante -3-	35630,72	11,8
Charges financières -4-	5617,39	1,9
Virement à la section investissement -5-	43648,82	14,5
Amortissement subvention SIEL -6-	13995,15	4,7
Atténuations de produits -7-	23895,00	7,9
<b>TOTAL</b>	<b>250815,08</b>	<b>83,4</b>



#### RECETTES

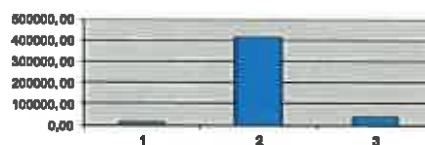
Atténuation de charges -1-	0,00	0,0
Produits de service -2-	4870,00	1,6
Impôts et taxes -3-	174175,00	57,9
Dotations et participations -4-	32706,00	10,9
Autres produits de gestion courante -5-	19000,00	6,3
Excédent antérieur reporté -6-	0,00	0,0
Produits exceptionnels -7-	20064,08	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>250815,08</b>	<b>83,4</b>



### Investissement :

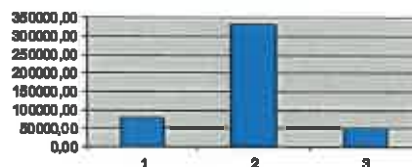
#### DEPENSES

Remboursement des emprunts -1-	12395,25	3,2
Immobilisations en cours -2-	414693,95	108,4
Solde d'exécution reporté -3-	37036,72	9,7
<b>TOTAL</b>	<b>464125,92</b>	<b>121,3</b>



#### RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves -1-	78614,90	20,5
Subventions d'équipement -2-	332867,05	87,0
Virement de la section fonctionnement -3-	52643,97	13,8
<b>TOTAL</b>	<b>464125,92</b>	<b>121,3</b>



## Les travaux réalisés en 2013

### **Montée de la Chaux :**

Un parcours long et périlleux pour ce chantier, puisque neige, froid et fuites d'eau se sont longuement invités. Le chantier avait été commencé en 2012 avec la dissimulation des réseaux secs (électricité et télécommunications) et la mise en service de luminaires avec ampoules basse consommation.

L'année 2013 a vu la mise en séparatif des réseaux eaux usées / eaux pluviales, avec la construction d'un nouveau réseau d'assainissement, l'ancien étant en partie conservé pour les eaux pluviales et de surface. Le Syndicat des Eaux de La Bombarde a procédé au changement de la canalisation d'eau potable et a ainsi positionné un réseau avec une section plus importante (diamètre 300). La structure de la rue et le revêtement ont ensuite été repris avec la création d'un caniveau central pavé.

Ont donc été concernés par le chantier :

- La commune de GREZOLLES, le SIE La Bombarde et le SIEL,
- Le bureau d'Etudes F2i,
- La SAUR, les entreprises EIFFAGE (pour le chantier) et ALPS et LRA (pour les essais et tests).

### **Côté finances :**

#### **Dépenses :**

EIFFAGE : 66833,12€ HT (83 127,78€ TTC)

#### **Aides attendues :**

- Voirie (Conseil général) : 15701,00€
- Agence de l'eau : 14802,87€
- Conseil Général (eaux usées) : 16800,00€
- Enveloppe parlementaire (Y. Nicolin) : 5200,00€ (sur travaux de voirie)



### Réhabilitation du bar :

Fin 2012, la commune a acheté le bâtiment abritant le commerce. Afin d'optimiser les possibilités de réouverture du bar, l'équipe municipale a fait le choix de procéder de suite aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité.

Ont donc été réalisés : démolition du « coin-tabac » (qui sera déplacé), enlèvement de l'ancienne huisserie et pose de fenêtres isolantes, mise en accessibilité (porte d'entrée + création de toilettes intérieures), gainage du conduit de cheminée, reprise des murs et boiseries (plâtres et peintures), mise en conformité des circuits électriques **sur l'ensemble** du bâtiment (installation neuve), création d'une terrasse provisoire (**à améliorer l'an prochain**).

Ont été concernés par le chantier :

- La commune de GREZOLLES,
- Les entreprises LOUVET (Grézolles), RATHIER (Crémeaux), DEGOUTTE (Saint Georges de Baroille), MERLE (Saint Germain Laval) et TERRIER (Luré).
- Le Conseil Général

### Côté finances :

#### Dépenses :

- Murs du commerce : 20000€
- Travaux (Montant HT) en 2 parties :
  - 16945,80€ (somme intégrée dans la demande d'aide au Conseil Général en lien avec le COCA et la Chambre de Commerce de d'Industrie)
  - 8705,45€ (somme proposée pour la demande d'aide sur l'enveloppe de solidarité du Conseiller Général)

#### Recettes :

- Aides :
  - \* Conseil Général : 8750€
  - \* Enveloppe du Conseiller Général : 3324€
- Loyers :
  - \* avant travaux : 1589,68€
  - \* depuis la réouverture (sur l'exercice 2013) : 10 x 300€ → 3000,00€



### **Le Plat / Le Grand Essart :**

La commune a amené sur le secteur les différents réseaux : assainissement, électricité, télécommunications. Le réseau Eau Potable a été, quant à lui, amené par le SIE La Bombarde. La zone est ainsi considérée comme zone avec PVR (Participation Voirie et Réseaux), ce qui, moyennant une participation de 1 €/m<sup>2</sup> reversés à la commune la rend « constructible » (secteur précis à voir en mairie).

Peu à peu des constructions investissent le territoire concerné. Il était donc incontournable d'en améliorer la voirie. :

- Achat du terrain nécessaire,
- Modification du tracé de la partie traversant la place du Grand Essart (et amélioration de la sécurité pour l'accès sur la RD1),
- Réhabilitation de l'accès avec modification du tracé de l'accès à la RD26,
- Gestion des eaux pluviales,
- Traitement de la surface en enrobé,
- Signalétique : stops, marquages...
- Sécurisation incendie : implantation d'un poteau incendie.

Ont été concernés par le chantier, en 2012, 2013 :

Succession SAMIN (vente du terrain), entreprise PADEL (géomètre), bureau d'études F2i,

Entreprise de TP COLAS, la Commune de Grézolles, le Conseil Général (participation voirie).

### **Côté finances :**

#### **Dépenses :**

- Achat du terrain : 13068,00€ (frais inclus)
- Géomètre : 1205,75€ HT
- F2i (Bureau d'Etudes) : 4250,00€ HT
- Entreprise COLAS : 86810,24€ HT
- SAUR (poteau incendie) : 6571,46€ HT)

#### **Aides attendues :**

- Voirie 2012 : 28400,00€
- Fonds de concours (CCVAI): 3127,20€
- Revente de terrain aux riverains : 7524,00€





### **Aménagement de sécurité au droit de l'école + accessibilité de l'église :**

Malgré une vitesse limitée à 50km/h comme dans toute commune, les véhicules qui empruntent la D1 pour traverser Grézolles le font à des allures inacceptables. Le choix de l'implantation d'un plateau traversant au droit de l'école a donc été retenu.

La D1 étant une route à grande circulation et présentant une légère pente, des normes précises nous ont été imposées par le Conseil Général : un plateau long (31m) avec des accès en pentes « limitées ». Un marquage au sol par résine colorée le visualisera. Des barrières réalisées par l'entreprise Doitrand ont été posées par l'employé communal, afin de sécuriser l'accès à l'école et le trottoir correspondant. Une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été créée entre les 2 côtés de la D1. Dans le cadre du même projet a été réalisée l'accessibilité de l'église.

### **Sont concernés par ce chantier :**

- La commune de GREZOLLES
- Le Bureau d'Etudes Réalités
- M. Padel, géomètre
- Le Conseil Général
- L'entreprise EIFFAGE
- L'entreprise Doitrand

### **Aspect financier :**

Eiffage : 43404€ HT

Entreprise Doitrand : 1050,00€

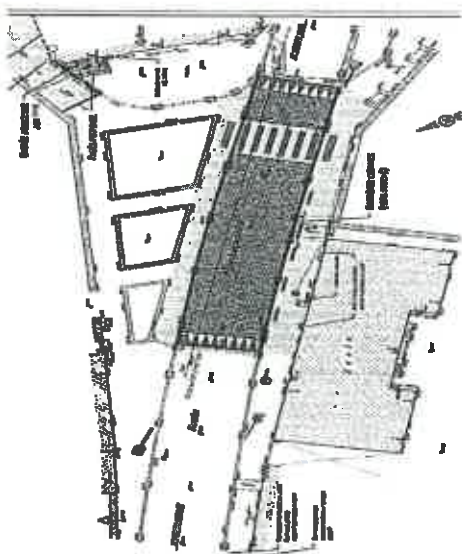
M. Padel : 676,00€ HT

BET Réalités : 5300,00€

### **Aides attendues :**

Conseil Général (aménagement de sécurité pour l'école) : 27733€

Conseil Général (ligne COCA) : 4899€



### Entrée de Grézolles : travaux sur la RD1 côté Saint Germain Laval :

Les services du Conseil Général ont repris l'enrobé de la RD1 depuis l'embranchement de la RD61 (route de Crémeaux) jusqu'au plateau traversant.

La commune procédera à des marquages sécuritaires: marquage des voies de circulation, bandes rugueuses, implantation de « STOP » et passages protégés, mise en place de deux radars pédagogiques...

Sont concernés par ce chantier :

- La commune de GREZOLLES et le Conseil Général.
- Marquage : entreprise CONDAMIN.
- Radar pédagogique : entreprise ELAN CITE TECHNOLOGIES.

### Côté finances :

Marquages + signalétique

+Radars pédagogiques :

8194,99€ HT

Ralentisseur Chemin

Défendu : 1 533,70€ HT

Aides attendues :

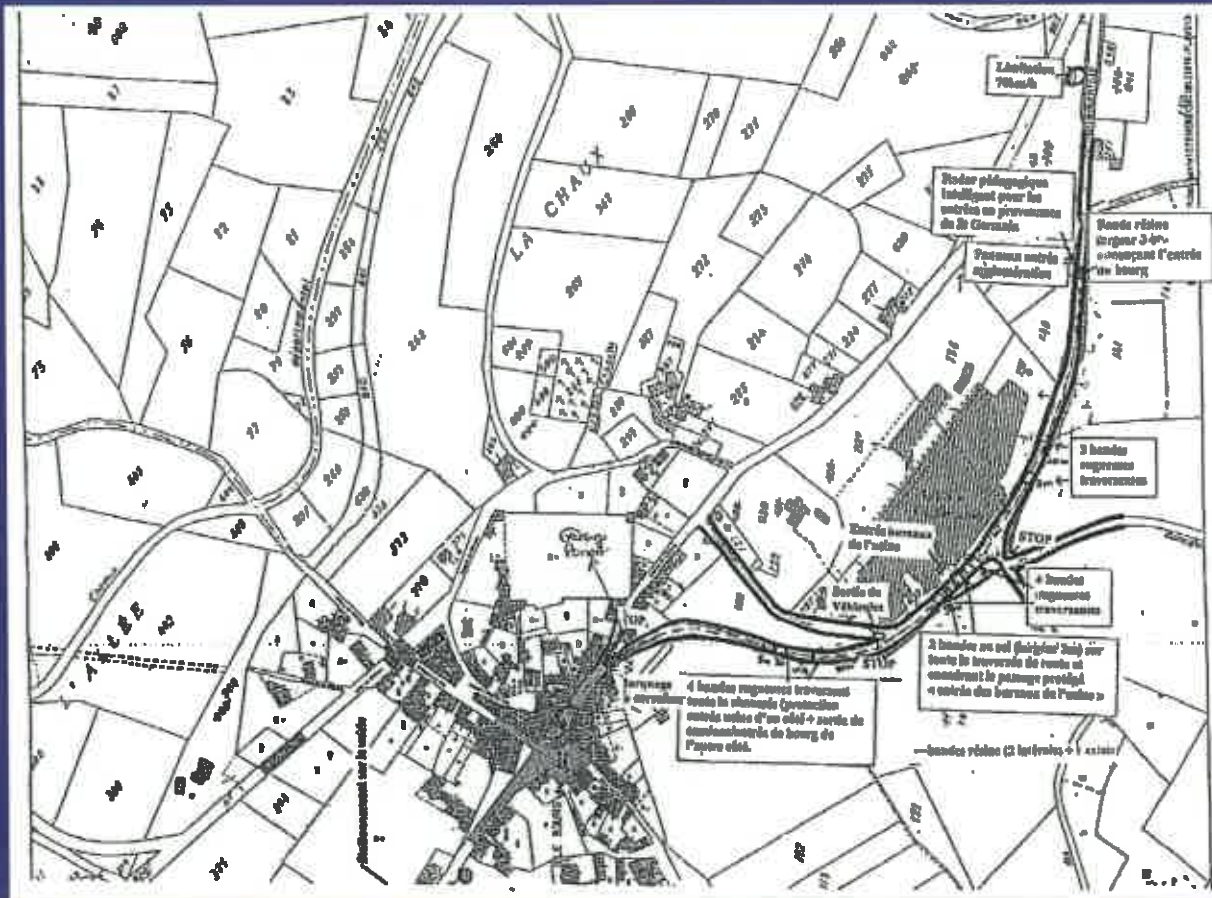
\*Amendes de police : 6 819€

\*Fonds de concours CCVAI  
pour le ralentisseur : 533,80€

### Sécurisation pour le Chemin Défendu :

Le Chemin Défendu permet de contourner le centre bourg et se voit emprunter par de nombreux véhicules circulant avec des vitesses excessives.

Un ralentisseur a donc été implanté. Un « STOP » régleme également l'accès à la RD1.



## Les travaux à réaliser en 2014...

### Aménagement Rue de la Mairie et Rue du Père Lachaise :

Ce projet, élaboré dans le cadre du contrat d'aménagement de bourg, était prévu à l'origine sur 2 ans. Il semble pourtant plus judicieux de le concrétiser sur 1 an :

- négociations plus intéressantes avec les entreprises,
- nuisances sur une durée moins importante pour les riverains.

Au programme :

- dissimulation des réseaux secs (électricité et télécom),
- changement de la conduite d'eau potable par le SIE la Bombarde,
- changement d'une portion du réseau « eaux usées »,
- réhabilitation ou création du réseau d'eaux pluviales avec reprise des connexions individuelles vers un caniveau central, ce afin d'éloigner les eaux des habitations,
- marquage des zones piétonnes et routières,
- création de places de parking derrière la mairie,
- démolition des garages derrière l'église et aménagement de l'espace ainsi dégagé,
- reprise de l'enrobé et de l'aspect qualitatif de toute cette portion de bourg.

Entreprises concernées :

- dissimulation des réseaux secs : en lien avec le SIEL,
- changement des canalisations d'eau potable : en lien avec le SIE La Bombarde,
- entreprise : elle ne sera connue qu'après résultats de l'Appel d'Offres .

Coût → SIEL : 29 648 € et Entreprise (estimatif Bureau d'Etudes F2i) : 279 908 €.

#### Aides espérées :

SIEL : le montant annoncé correspond à la part de la commune.

Conseil Général – RTA (Route & Traversée d'Agglomération) : 67 299 €

Conseil Général – Eaux usées : subvention demandée

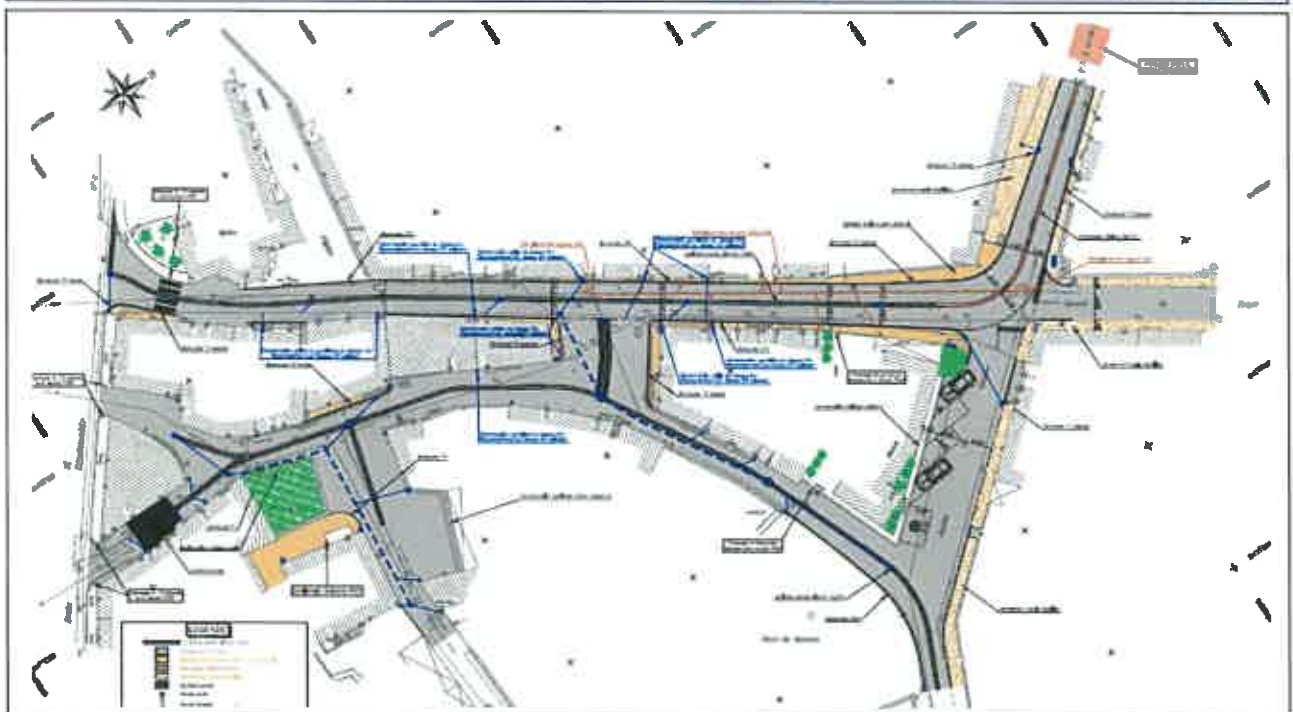
Agence de l'Eau : subvention demandée

Conseil Général – Voirie 2013 pour la rue du Père Lachaise : 27 733 €

Voie 2014 pour différentes portions : 18 933€ (encore non notifiée)

Conseil Général – Ligne COCA – Parking de la mairie : 7 882 € (Amendes de Police)

Ligne COCA – Placette : 4 445 €



## Accessibilité de l'école.

La loi impose que les bâtiments ouverts au public soient accessibles à tous au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour l'école, le 1<sup>er</sup> projet de rampe pour permettre l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite a été modifié. L'enrobé du couloir extérieur a été repris. Il restera à transformer une fenêtre en porte donnant sur ce couloir. Le projet a reçu l'accord de la commission accessibilité (DDT + SDIS).

Parallèlement, un des WC sera modifié et agrandi afin de satisfaire aux normes de retournement d'un fauteuil.

Seront concernés :

- Commune de GREZOLLES
- Plombier : entreprise LOUVET
- Plâtrier peintre : entreprise MERLE
- Electricité : entreprise DEGOUTTE
- Maçon : entreprise RATHIER.

### Coûts estimés :

Plombier : 1664,00€ HT

Maçon : 937,50€ HT

Plâtrier peintre : 1203,00€ HT

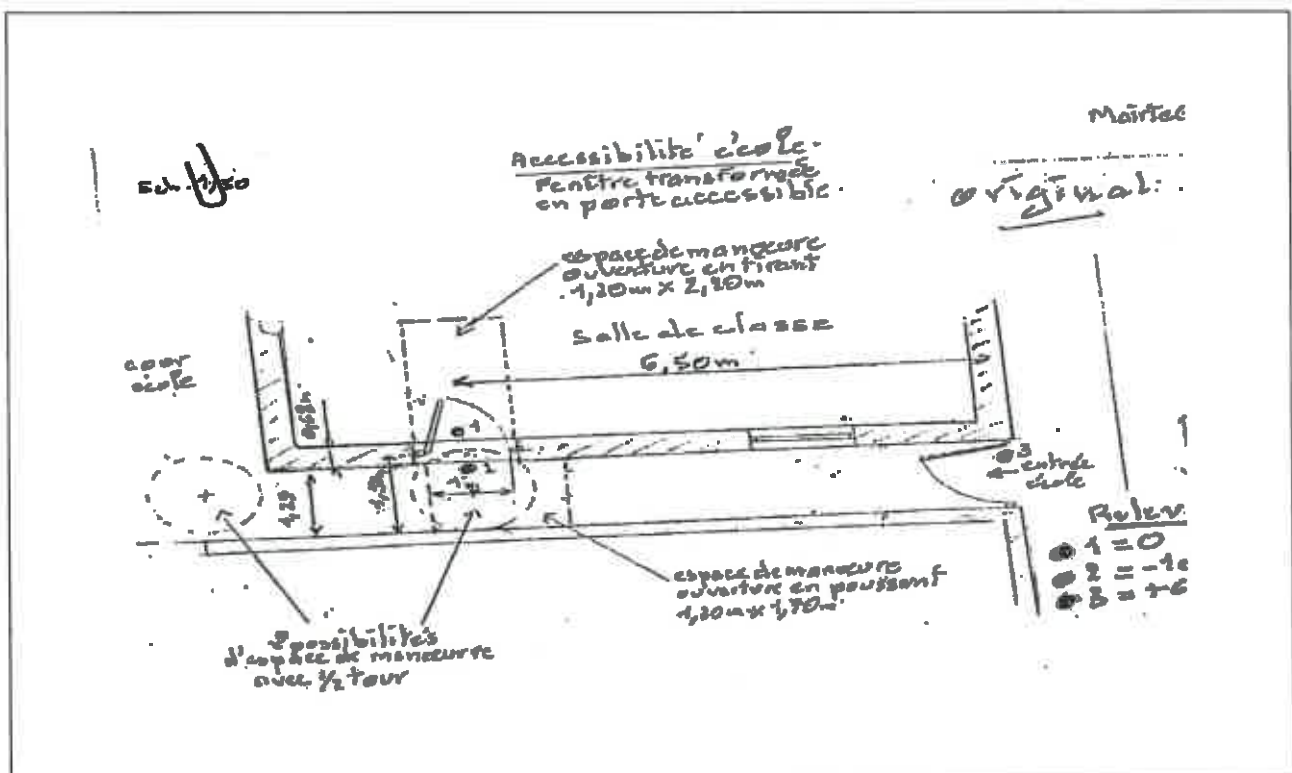
Electricité : 790,00€ HT

Menuisier : 4056,75€ HT

### Aides espérées :

Peut-être le Conseil Général (dans le cadre du COCA)

Sinon Conseil Général : enveloppe cantonale de solidarité.



## Eglise : mise hors d'eau et abords

**Notre église a des gros soucis d'infiltrations d'eau, de salpêtre...**

**Un projet global a été établi pour un montant de 260000€ HT.**

**Vue l'ampleur du projet, plusieurs demandes d'aides sont envisagées :**

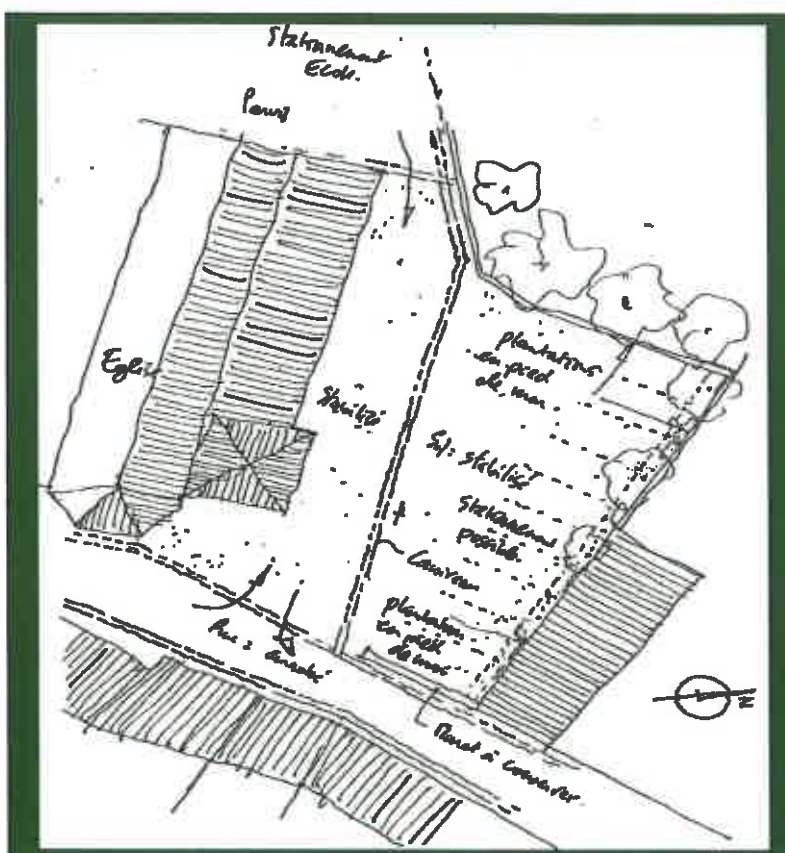
- Conseil Général (aide inscrite dans le cadre du Contrat d'Aménagement de Bourg) : une aide de 123765€ nous est accordée dans le cadre du COCA,
- Etat : un dossier « DETR » a été déposé,
- Une souscription est envisagée.

**La concrétisation du projet sera difficilement envisageable avant 2015, mais le temps de « monter » le projet...**



La commune de Grézolles est propriétaire des garages situés derrière l'église. Ce bâtiment est en très mauvais état et présente une orientation peu favorable pour une rénovation intéressante. Les membres du Conseil Municipal ont pris la décision de démolir l'ensemble et d'aménager les abords de l'église en un espace alliant stationnement et convivialité. Coût estimé des travaux : 23553€ HT.

Esquisse de Monsieur Gaubert, architecte conseil du Conseil Général.



## **COntat Communal d'Aménagement de bourg (COCA) Bilan à mi-parcours...**

**Le 21 juillet 2012, la Commune de Grézolles a signé, en partenariat avec le conseil Général de la Loire, un COntat Communal d'Aménagement de Bourg. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter de sa notification.**

**Le Conseil Général s'engage à maintenir le taux communal de Grézolles à hauteur de 57,3% ainsi que les plafonds de dépenses subventionnables durant les 3 ans du contrat.**

**Une programmation et un calendrier prévisionnel des réalisations ont été arrêtés. Cela a permis la définition d'une enveloppe prévisionnelle mobilisable d'aides financières du Département à hauteur de 293 404,72€ pour la période de juillet 2012-juillet 2015, pour un montant total prévisionnel des projets de 614 998,58€.**

**Le montant total de financement mobilisable sur la ligne COCA est ainsi de 26 540,22€ maximum.**

### **Programme et calendrier prévisionnel :**

**Ne sont pas pris en compte dans cette programmation les travaux d'assainissement, dissimulation de réseaux secs, opérations de voirie communale**

<b>Nature de l'opération</b>	<b>Etat d'avancement</b>
Sécurisation de l'entrée du bourg RD1 côté St Germain Laval + entrée du bourg au niveau du garage	En cours de réalisation : enrobé refait, marquages, signalétiques, radars pédagogiques commandés.
Sécurisation entrée bourg côté St Just en Chevalet	Une partie réalisée : accès au Plat (rue du Grand Essart), ralentissement vitesse côté St Just en Chevalet → 2015
Espace vert près de la mairie (pour visualiser et sécuriser le tracé de la RD26)	Réalisé
Sécurisation de la RD au droit de l'école + accessibilité église et école	Réalisé (sauf accessibilité école réalisée en 2014)
Entrée du bourg côté St Martin la Sauveté	Accès au Plat sécurisé
Secteurs rue du père Lachaise, rue de la mairie, parking mairie, placette	2014 (le projet est abouti.)
Eglise	2014-2015 (le projet est abouti.)
Place du Château	2015

## Etat civil 2013

### Naissances :

EVROT Timéo	né le 16 janvier à Roanne
AGRAFEIL Baptiste	né le 17 avril à Montbrison
CLEMENT Maxence	né le 21 octobre à Montbrison

### Mariage :

Claire SIEFRIDT et Pierre-Yves CLEMENT le 21 avril à Grézolles  
 Céline BRIVET et Wilfried LOUVET le 18 mai à Grézolles  
 Frédérique TESTARD et Richard LAPORTE le 15 juin à Grézolles

### Inhumations :

SITERRE Marie	décédée le 4 janvier à Saint Germain Laval
LASSAIGNE Jeannine	décédée le 16 janvier à Roanne
GRANADOS François	décédé le 19 avril à Roanne
BOUCHERY Joséphine	décédée le 29 avril à Roanne
NABONNAND René	décédé le 7 juin à Roanne

## Les bébés de l'année...

Bonjour, je m'appelle **Timéo**, je suis né le 16 janvier 2013. Mon papa Alexandre Evrot est préparateur automobile et ma maman Sylvie est préparatrice en pharmacie. Nous habitons à Saint Vincent de Boisset et venons à Grézolles le week-end rendre visite à papy et mamie Simonin à Aix.



C'est à la maternité de Montbrison qu'il a pointé le bout de son nez le 21 octobre 2013 ! Ce joli poupon qui répond au doux prénom de **Maxence** a maintenant pris ses marques dans sa maison du Grand Essart à Grézolles pour la plus grande joie de sa maman Stéphanie Dupeyrat, professeur des écoles et de son papa Jean-Michel Clément, négociant en bestiaux. Il a également offert le très enviable titre de "grand frère" à Gabriel, bientôt 2 ans, qui attend avec impatience de voir grandir bébé pour jouer avec lui ... et pourquoi pas, faire ensemble quelques petites sottises !

## Ils se sont dit oui...



Samedi 21 avril, en mairie, accueillis par le maire Françoise Clément et entourés de l'affection de leurs familles, **Claire Siefridt**, professeur des écoles et **Pierre-Yves Clément**, négociant en bestiaux, ont échangé leurs consentements. Ils sont installés à l'Allée avec leurs 4 enfants, Pierre, Marie, Juliette et Camille, ravis de participer à cette cérémonie. Chacun était accompagné d'un témoin: Sophie Rathier, attachée au développement commercial pour Monsieur, et Louis Siefridt, retraité, pour Madame.

Le 18 mai 2013 restera dans les mémoires de **Céline Brivet** et **Wilfréd Louvet** comme un jour très heureux ! Leur mariage constituait déjà un événement marquant de leur vie, mais lorsque Didier Louvet, le père du marié, membre du conseil municipal, a revêtu l'écharpe pour recevoir le consentement des jeunes époux, l'émotion a été encore plus forte ! Et au vu de la pluie qui s'est abattue sur la région ce samedi, si l'adage "mariage pluvieux, mariage heureux" dit vrai, Céline, aide-soignante, et Wilfried, artisan plombier à Grézolles, connaîtront un bonheur sans faille !



Grézolles tient depuis fort longtemps une place toute particulière dans la vie de la famille Testard. C'est pourquoi, lorsque **Frédérique Testard** et **Richard Laporte** ont décidé d'unir leurs destinées, c'est à la mairie de Grézolles qu'ils ont choisi de célébrer leur mariage, entourés de leurs proches. Une cérémonie très chaleureuse, placée sous le signe de l'amitié, puisque c'est Jacques Dugenetet, adjoint et surtout ami de la famille, qui a reçu le consentement des jeunes époux, respectivement chargée d'expansion et chef de chantier audiovisuel, à qui chacun a souhaité tout le bonheur possible



**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Les jours et horaires d'ouverture ont été modifiés de la manière suivante :

- Les mardis de 14h à 17h
- Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Une permanence est assurée les samedis de 9h à 11h par le maire et les adjoints

**Recensement militaire :**

A partir de 16 ans, dans le mois suivant la date d'anniversaire, tous les jeunes (filles ou garçons) doivent obligatoirement se présenter en mairie avec un livret de famille ou une carte d'identité.

**Inscription sur les listes électorales :**

Si vous avez atteint l'âge de 18 ans ou si vous avez déménagé au cours de l'année 2010, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale en vous présentant en mairie muni d'une pièce d'identité.

**Poubelles :**

**Rappel :** Le ramassage des ordures ménagères est effectué au porte à porte les mardis soirs ; pour le confort de tous, aucun dépôt n'est admis sur la commune et **un conteneur individuel est obligatoire**. Si vous désirez acquérir un conteneur, vous pouvez vous signaler en mairie, des achats groupés peuvent être organisés avec la Communauté de Communes.

Des containers pour le tri sélectif des déchets sont à votre disposition sur la place de la mairie, nous demandons à tous de bien respecter les consignes indiquées sur chaque container et de laisser propre les abords. Il est demandé aux personnes qui stationnent leur véhicule sur la place, de ne pas se garer trop près de ces containers afin de ne pas gêner ceux qui déposent les déchets et le camion de ramassage.

**Stationnement :**

Il est rappelé qu'il est interdit de stationner de façon permanente sur les trottoirs. Notre route départementale qui traverse le village est très fréquentée et il est dangereux pour les passants de devoir se déporter sur la chaussée. Le secteur le plus dangereux se situe dans le virage, aux abords du garage Poncet.

En attendant un aménagement plus global du bourg, merci de respecter ces consignes.

**Une vie n'a pas de prix !**

**Extraits d'actes d'état civil (Naissance, mariage, décès,...)**

La demande doit être adressée auprès de la Mairie du lieu d'enregistrement de ces actes.

**Demandes de Carte d'identité ou de passeport :**

**1) Documents à fournir :**

- 2 photos d'identité (faites par un photographe)
- 1 extrait de naissance (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- 1 justificatif de domicile (ex : quittance EDF, EAU,...)
- Livret de famille

**2) Lieu de demande :**

- Carte nationale d'identité : mairie de Grézolles
- Passeport international électronique : mairies habilitées (Roanne, Feurs, Balbigny, Boën...)

**Tarif location salle J.L. PRAS**

	Saison estivale (01/05 – 31/10)	Saison hivernale (01/11 – 30/04)	
<b>Réunions :</b> Assoc. ext. à la commune	30€	40€	En cas d'utilisation régulière, un forfait peut être étudié
<b>Soirées :</b> Associations de la commune ou ext. – Particuliers	60€	80€	

→ Utilisation gratuite pour les réunions des associations de la commune

**Nota:** Ces tarifs ont été révisés par délibération du conseil municipal du 17 novembre 2011 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les cas exceptionnels non prévus sont étudiés par le Maire. Le règlement de la location s'effectue par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public. Un chèque de caution de 150 € est demandé à la remise des clefs. Le règlement est disponible en Mairie et est affiché dans la salle.

**Merçi de bien vouloir régler le thermostat (température minimale) en sortant de la salle.**

La Mairie informe les présidents d'associations que 2 compteurs forains sont disponibles sur la Place du Village et Rue du Père Lachaise. Une demande devra être formulée en Mairie 1 mois avant les manifestations.



**Les élections municipales  
dans les communes de moins de 1000  
habitants  
à compter de mars 2014 :**

**Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Dans toutes les communes, vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

**Qui peut voter lors des élections municipales ?**

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pouvez voter à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

**Peut-on voter par procuration ?**

Si vous n'êtes pas disponible lors d'un ou des 2 tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

**Le mode scrutin ne change pas :** les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pouvez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. **Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage).** Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

**Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui n'est pas déclarée candidate.** La liste des personnes candidates dans votre commune ainsi que le nombre de conseillers municipaux à élire seront affichés dans votre bureau de vote. **Si vous votez en faveur d'une personne non candidate ou pour des candidats surnuméraires (au-delà du 11<sup>ème</sup> nom), votre voix ne comptera pas.** Le décompte des bulletins se lit de haut en bas et de gauche à droite !

**Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.**

**Vous n'élirez pas de conseillers communautaires.** Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant dans l'ordre du tableau qui classera en premier le maire, puis les adjoints par ordre de nomination, puis les conseillers municipaux après l'élection du maire et des adjoints lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du conseil municipal.

**Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune.**

- NOUVEAU :**
- Présentation d'une pièce d'identité indispensable pour voter
  - Déclaration de candidature obligatoire
  - Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

## Rappels...

### Ecobuage

Compte tenu du risque lié à l'usage du feu en pleine nature, il est opportun de rappeler les dispositions applicables dans le département de la Loire.

Tout feu est **strictement interdit**. La règle générale est l'interdiction, pour les personnes non propriétaires, de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisement, maquis et landes durant toute l'année.

En revanche, seuls les propriétaires ou ayant droit peuvent procéder à des incinérations de végétaux sur pied ou de rémanents (branches mortes) à l'intérieur ou à moins de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, landes du **1<sup>er</sup> mai au 30 juin** et du **1<sup>er</sup> octobre au 28 février**.

Toutefois, **une déclaration doit être adressée en mairie 5 jours francs avant le début des travaux de brûlage**.

Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers. A ce titre, le règlement sanitaire départemental, dans son article 84, en interdit le brûlage à l'air libre. Ces produits doivent être déposés en déchetterie.

### Règles d'urbanisme :

Je souhaite construire une maison : demande de CU puis Permis de construire (RNU)

Je fais des travaux dans ma maison :

- Je ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades → Pas de formalité
- Je fais réaliser des travaux en créant une ouverture dans le mur → Déclaration préalable

Je veux agrandir, créer un garage, un abri de jardin :

- Moins de 20 m<sup>2</sup> → Déclaration préalable
- Plus de 20 m<sup>2</sup> → Permis de construire

J'aménage mon garage :

- En pièce à vivre sup à 10 m<sup>2</sup> avec changement de l'aspect extérieur → Déclaration préalable
- En pièce à vivre inf à 10 m<sup>2</sup> sans changement de l'aspect extérieur → Pas de formalité

Je construis mon mur ou ma clôture :

- Un mur de soutènement → Pas de formalité
- Une clôture longeant la voie communale → Demande d'alignement en mairie
- Une clôture longeant la voie départementale → Déclaration préalable + demande d'alignement
- Les autres murs : inf à 2 m → Pas de formalité ; sup à 2 m → Non autorisé

J'installe une éolienne : de moins de 12 m → Pas de formalité ; plus de 12 m → Permis de construire

J'installe des panneaux solaires sur un bâtiment existant → Déclaration préalable

J'installe une véranda : sup à 20 m<sup>2</sup> → Permis de construire ; inf à 20 m<sup>2</sup> → Déclaration préalable

Je réfectionne ou aménage mon toit :

- Réfection à l'identique → Pas de formalité
- Je pose une fenêtre ou une lucarne → Déclaration préalable
- Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre → Permis de construire

Je veux installer une piscine :

- Piscine de plus de 10 m<sup>2</sup> avec bâche de sécurité → Déclaration préalable
- Piscine de plus de 10 m<sup>2</sup> avec couverture de + de 1.8 m → Permis de construire
- Piscine gonflable ou en bois de moins de 10 m<sup>2</sup> → Pas de formalité
- Piscine gonflable de plus de 10 m<sup>2</sup> limitée à 3 mois → Pas de formalité
- Piscine gonflable de plus de 10 m<sup>2</sup> limitée à plus de 3 mois → Déclaration préalable

J'installe un châssis ou une serre :

- Hauteur de moins de 1.8 m → Pas de formalité
- Hauteur de 2 à 4 m et surface inf à 2000 m<sup>2</sup> → Déclaration préalable
- Hauteur de 2 à 4 m et surface sup à 2000 m<sup>2</sup> → Permis de construire
- Hauteur de plus de 4 m → Permis de construire

## **Ordures ménagères Poursuivons nos efforts !!!**

A l'heure de la rédaction de cet article, comme l'an dernier, les chiffres de 2013 ne sont pas encore tous connus. Nous comparons les tonnages de nos déchets de 2012 par rapport à 2011.

Les chiffres suivants correspondent à la production annuelle de déchets en kg de chaque habitant du canton, dont la population de 5783 personnes en 2011 passe à 5911 en 2012.

- Ordures ménagères : 217.77 kg/hab en 2012 contre 235.81 kg/hab en 2011
- Apports en déchetterie : 214,77 kg/hab en 2012 contre 189.80 kg/hab en 2011
- Total : 432.54 kg/hab en 2012 contre 425.61 kg/hab en 2011

La collecte des non-recyclables (ordures ménagères, encombrants et refus de tri des emballages) représente la moitié des déchets produits sur le canton (1491,52 tonnes ou 49.79%) soit une production annuelle de 252,33 kg/hab.

En 2012, ce sont 1269.49 tonnes de matériaux qui ont été collectées en déchetterie, ce qui engendre une augmentation de 15.66% par rapport à 2011.

Nous remarquons une baisse des encombrants mais les déchets verts et les déchets dangereux et toxiques doublent !

Examinons les chiffres du tri sélectif :

- Verre : 33.50 kg/hab en 2012 contre 34.18 kg/hab en 2011
- Journaux, revue : 24.19 kg/hab en 2012 contre 24.14 kg/hab en 2011
- Emballages recyclables : 9.72 kg/hab en 2012 contre 9.2 kg/hab en 2011

Nous notons une certaine stabilité des poids ; par contre, nous sommes toujours aussi peu rigoureux, même un peu moins qu'en 2011 ! Le refus de tri des emballages ménagers atteint 17% en 2012 contre 16% en 2011...

Qu'est-ce qu'un refus de tri ?

Ce sont des erreurs de tri c'est-à-dire des déchets qui ne doivent pas être déposés dans les conteneurs de tri sélectif. Ces erreurs concernent majoritairement les emballages ménagers dans lesquels de nombreux plastiques sont jetés avec les emballages recyclables. Ces erreurs de tri sont enfouis comme les ordures ménagères.

Chaque habitant du canton a produit aussi 4 kg de déchets textiles et petite maroquinerie.

Enfin bref !

Le cumul des poids des déchets collectés (ordures ménagères, déchetterie, tri sélectif, textiles) aboutit au total à 504 kg/hab.

Pourquoi insister autour de ces chiffres ?

Simplement pour atteindre un des objectifs du Grenelle de l'Environnement qui est de réduire de 15% par an la production de déchets non recyclables de 2007 à 2012. Si on applique ce pourcentage sur la base des tonnages de 2007, nous aurions du produire 1397 tonnes de déchets en 2012. Hors le tonnage réel est de 1491.52 tonnes...

Autre objectif : le taux de valorisation de nos déchets ménagers doit être de 35% en 2012 et 45% en 2015. Nous sommes en bonne voie car le taux de valorisation en 2012 atteint 42% !

Le plan départemental recommande une diminution de 5 kg par an par habitant des ordures ménagères de 2009 à 2014. En 2012, nous avons atteints cet objectif avec un poids de 285.12 kg/hab pour un poids théorique de 317.08 kg/hab.

Le bilan de nos efforts vis-à-vis des objectifs du Grenelle est plutôt positif dans la mesure où la plupart de ceux-ci sont atteints !

Toutefois, nous accomplirons des efforts supplémentaires pour réduire nos ordures ménagères, nos encombrants, nos déchets toxiques et trier encore plus scrupuleusement nos emballages recyclables pour diminuer les refus de tri.

Le paragraphe qui précède n'est pas un ordre, ni un conseil, ni un vœu pieux mais une prise de conscience...

Depuis 2013, nos ordures ménagères sont enfouies au Patteux sur la commune de Roche-la-Molière à côté de Saint-Etienne (distance de 75 km) donc un coût de transport élevé !

Depuis 2014, une augmentation de la TVA est programmée, ces 2 paramètres plus d'autres influenceront lourdement sur le coût de traitement de nos déchets.

Alors réduisons plus, trions mieux dans l'intérêt de notre planète et de notre portefeuille !

### **Ordures ménagères**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté sur la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable est en vigueur.

Depuis cette date, les bacs contenant des déchets valorisables, recyclables, récupérables en déchetterie, ou des ordures ménagères en vrac dans les bacs, tout comme les sacs seuls posés à côté des bacs, **ne sont plus collectés**.

Pour rappel, **les dépôts sauvages** (sacs plastiques, cartons, sacs d'ordures ménagères,...) au pied des conteneurs de tri sélectif ou dans un lieu public sont interdits et passibles d'un forfait de nettoyage de 100 €.

## Au sujet de la Réforme des Rythmes

Suite au décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Gouvernement a adopté le 2 août 2013 (JO du 4 août 2013) trois textes en précisant les modalités de mises en œuvre.

### Principes d'organisation de la journée et de la semaine scolaire définis nationalement :

- Le temps d'enseignement est fixé à 24 heures hebdomadaires pour tous les élèves, réparties sur 4 jours et demi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée, ainsi que le mercredi matin.
- La durée maximale de la journée d'enseignement est de 5 heures 30, la demi-journée ne pouvant excéder 3 heures 30, avec une pause méridienne qui ne peut être inférieure à 1 heure 30.
- Les élèves peuvent, en outre, bénéficier chaque semaine d'activités pédagogiques complémentaires organisées par groupes restreints d'élèves.

### Au niveau des transports scolaires (courrier du Conseil Général du 3 décembre 2013) :

- Maintien des horaires actuels de desserte (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) avec prise en charge des élèves à l'école (et non sur un autre lieu d'activités).
- Prise en charge le mercredi matin en cohérence avec les horaires des services mixtes desservant également des établissements du second degré.
- S'agissant d'un RPI, une attention particulière pourra être apportée si cela s'avérait nécessaire.

Au niveau du RPI Grézolles, Saint Julien d'Oddes, Soutemon, une réflexion a été menée par les maires des 3 communes, les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Un accord a été trouvé sur une proposition d'organisation. Cette proposition a été communiquée aux différents conseils municipaux et aux parents d'élèves.

### Eléments principaux de cette proposition :

- Allongement du temps scolaire de 1/4h pour les 4 matins : lundi, mardi, jeudi, vendredi (afin de faciliter une organisation « régulière » des après-midi).
- Matinée du mercredi proposée sur une durée de 3 heures (→ plus de facilité pour les parents qui viennent chercher leurs enfants et doivent les emmener sur une structure de garde et possibilité de ramassage avant celui du collège).

### - Régularité des horaires sur chaque site du RPI :

Sur un site, les horaires sont fixes mais peuvent différer d'un site à l'autre :

- \* Sur Soutemon sont scolarisés les élèves de maternelle (PS, MS, GS).  
→ Activités périscolaires en début d'après-midi : ce dispositif permet d'y inclure sieste et temps calme, et laisse le temps nécessaire pour les activités scolaires en 2<sup>ème</sup> période d'après-midi. Une proposition inverse verrait, pour les plus jeunes, se succéder sieste et activités périscolaires, sans laisser place aux activités scolaires. Ce choix peut également autoriser les plus jeunes enfants à faire la sieste chez eux, si les parents le désirent.
- \* Sur Saint Julien d'Oddes et Grézolles, les activités périscolaires seront proposées en fin d'après-midi : préférence pour une journée plus massée. Ce dispositif permet aux élèves, soit de bénéficier des activités périscolaires proposées par la municipalité, soit d'approfondir d'autres activités extérieures à l'école. Ce temps peut également permettre aux élèves qui relèvent de soins externes d'en bénéficier sans empiéter sur le temps purement scolaire.

- Sur la semaine, le choix s'est porté sur 3 périodes d'activités périscolaires de 40 mn, périodes qui porteront sur des activités plutôt organisées « en interne : temps calmes, lectures de contes, jeux de société, utilisation du TBI et des ressources locales,...

Une période de 1 heure par semaine a été privilégiée sur chaque site afin de faire appel à un intervenant extérieur proposant une activité plus structurée et plus innovante.

Ces périodes de 1 heure ont été réparties sur différents jours de la semaine (jeudi pour Saint Julien d'Oddes, vendredi pour Souternon et Grézolles), afin de procéder par « cycles d'activités » (ou « thèmes communs » à tous les élèves du RPI) et de recruter le ou les mêmes intervenants sur une période donnée (interventions économiquement plus intéressantes et plus gérables à la fois pour les intervenants et le service financier des communes).

Propositions d'organisation des 24 heures d'enseignement :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Souternon	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45-11h45	8h45 – 12h 14h10-16h15	8h45 – 12h 14h30-16h15
Grézolles	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45-11h45	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h15
St Julien	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45 - 12h 13h30-15h35	8h45-11h45	8h45 - 12h 13h30-15h15	8h45 - 12h 13h30-15h35

Répartition prévisionnelle des activités périscolaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Souternon	13h10-14h10	13h10-14h10		13h10-14h10	13h10-14h30
Grézolles	15h35-16h15	15h35-16h15		15h35-16h15	15h15-16h15
St Julien	15h35-16h15	15h35-16h15		15h15-16h15	15h35-16h15

**Nous n'en sommes qu'au stade des propositions...**

**La proposition d'horaires doit être validée par le DASEN (Directeur Académique de l'Education Nationale).**

**Un projet d'activités doit être élaboré.**

**Parallèlement un programme de financement doit être établi.**

**Pour l'instant, le « fonds d'amorçage » est reconduit pour la rentrée 2014 : 50€/élève/an avec éventuellement 40€/élève/an en plus pour les communes dites « défavorisées ».**

**Le taux d'encadrement serait de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.**

**Le personnel encadrant devra répondre à certains critères de qualification.**

# Très Haut Débit (THD) Internet

## La Loire passe à la fibre avec THD42



Réunion publique à Bonson

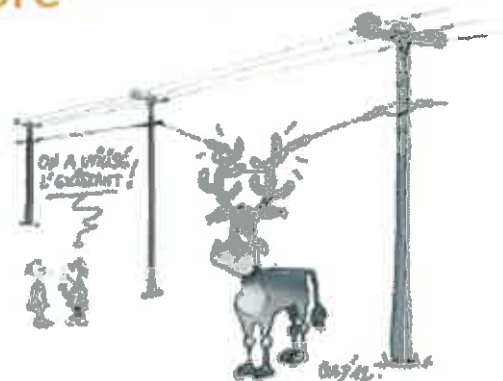
Le projet THD42, qui vise à apporter la fibre à tous les ligériens, a été présenté aux autorités nationales pour un soutien financier. Ce dossier, poussé par les collectivités de la Loire, a été accueilli avec intérêt et doit aboutir en fin d'année 2013. En attendant, le SIEL reste actif et prépare le terrain pour le lancement concret du dispositif.

### 4 axes pilotes «autoroutes»

Avant de passer à la phase de déploiement de la fibre jusqu'à l'habitant, le SIEL et le Conseil général ont lancé une phase de travaux pour finaliser le réseau de collecte départemental (voir encart ci-dessous) constituant les autoroutes de la fibre. Les travaux de 4 axes complémentaires doivent ainsi s'achever en octobre 2013.

### La fibre chez l'habitant pour les Bonsonnais

Volontaire pour cofinancer le projet, la commune de Bonson va expérimenter la technique FTTH<sup>®</sup> pour tous ses habitants. Environ 2 000 prises «fibre optique» individuelles ou professionnelles doivent être créées sur l'année 2014. Une réunion publique a réuni plus de 300 personnes en juin et qui énonçait tout l'intérêt des habitants pour le projet. Dès le mois de novembre, les entreprises mandatées



vont rencontrer chaque foyer afin de déterminer les conditions d'accès à la fibre de leur logement.

### Les communautés de communes engagées avec le SIEL pour leur territoire

Les communautés de communes ou d'agglomération de la Loire, très mobilisées sur la question du THD, adhèrent à la compétence «service public de communications électroniques» du SIEL pour intégrer le projet THD42. Le SIEL a donc démarré sur certains secteurs des études plus précises pour recenser le nombre exact d'usagers à recueillir et les conditions techniques de déploiement. Ce travail a par exemple débuté pour la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet la Châtaigne. Le SIEL vérifie ainsi sur le terrain les données du schéma d'ingénierie<sup>®</sup> en regardant les infrastructures mobilisables et recense le nombre réel de prises à créer.



**Axe Perreux à Notre Dame de Boisset**  
longueur de fibre déployée : 2,8 km en aérien sur lignes électriques basse et moyenne tension

### 75 premiers kilomètres de fibre pour structurer le réseau départemental

Sur l'année 2013, le SIEL a créé 75 km de réseau fibre optique en 4 axes sur plusieurs secteurs du département. Environ 25 km complémentaires déjà réalisés par France Télécom Orange et compatibles avec le projet THD42 seront également utilisés portant à 100 km l'extension du réseau de collecte. Ces 100 kilomètres viendront ainsi complé-

ter le réseau existant du Conseil général desservant notamment les zones d'activités de la Loire. C'est sur cette «certaine vertébrale» que doit venir s'ajouter le réseau de collecte alimentant chaque foyer de la Loire. Ces travaux dans différentes configurations ont permis au SIEL d'appréhender le panel des solutions possibles pour déployer son futur réseau de fibre départemental.



**Axe Champdieu à Arthim**  
longueur de fibre déployée : 22,8 km dont :  
• 6,4 km en aérien sur lignes électriques basse et moyenne tension  
• 9 km en souterrain (couverture de tranchées)  
• 7,4 km dans des ouvrages existants de France Télécom Orange



**Axe Civens à Panissières**  
longueur de fibre déployée : 11,6 km dont :  
• 9 km en aérien sur lignes électriques basse et moyenne tension  
• 2,6 km en souterrain (couverture de tranchées)



**Axe Saint-Paul en Jarez à Bourg-Argental**  
longueur de fibre déployée : 38 km dont :  
• 6,7 km en aérien sur lignes électriques basse et moyenne tension  
• 10 km en souterrain (couverture de tranchées)  
• 8,4 km dans des ouvrages existants de France Télécom Orange  
• 11 km hors de l'axe de collecte existant desservant des zones d'activités ou autres.

<sup>®</sup> Fiber To The Home et la fibre à la maison



## Objectif FTTH<sup>(1)</sup> pour tous les ligériens d'ici à 2020

<sup>(1)</sup>FTTH = Fiber To The Home = Fibre chez l'habitant



\* Sous conditions techniques d'accès

### Objectifs :

#### Mobiliser les ressources

Le SIEL et le Conseil général doivent pour financer ce projet, estimé à 260 millions d'euros, mobiliser des fonds spécifiques gérés par l'Etat et obtenir un soutien de la région, de l'Europe ainsi que des communautés de communes ou d'agglomération.

#### Assurer un prix unique dans la Loire

Le projet adopte le principe de la péréquation afin de proposer un coût unique de déploiement sur toute la Loire. La participation des communautés de communes, soit environ le quart de la dépense, sera donc la même pour chacun de ses habitants.

#### Utiliser les supports existants

Propriétaire des réseaux publics d'électricité dans la Loire, le SIEL doit déployer la fibre sur les poteaux et en souterrain lors des travaux de dissimulation de réseaux. Globalement, c'est l'ensemble des infrastructures à mobiliser : assainissement, génie civil existant d'Orange.

#### Quels opérateurs ?

Les infrastructures publiques réalisées seront accessibles à tous les opérateurs. Un « fermier » doit exploiter et commercialiser ce réseau auprès des fournisseurs d'accès, sous le contrôle du SIEL.

### La fibre à Grézolles :

La communauté de communes de Val d'Aix et d'Isable a été l'une des premières collectivités de la Loire à s'engager avec le SIEL pour la réalisation d'études sur son territoire. Le secteur est en effet mal desservi et compte plusieurs zones blanches pour lesquelles l'ADSL n'est pas possible. Les habitants comptent particulièrement sur le projet THD42 pour leur permettre d'accéder, d'ici quelques années à l'internet Très Haut Débit et ses nouveaux usages. Ainsi les élus communautaires de la CCVAI ont décidé en mars 2013 d'adhérer au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques (mis en place par le SIEL en vue du déploiement de ce très haut débit) : une étude sera lancée sur le territoire de la CCVAI et permettra de déterminer les modalités (notamment le nombre de prises), le montant des travaux et le calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre optique sur toutes les communes de la CCVAI. L'objectif du département est de fibrer toute la Loire d'ici l'année 2020. Le Très Haut Débit, par cette fibre optique à chaque foyer, est très attendu sur plusieurs communes de notre territoire classée en « zones blanches ». Une instance de pilotage va être mise en place au niveau du Conseil Général pour suivre ce projet : une « conférence des présidents ». Le Président de la CCVAI participera à cette conférence et se fera l'écho des préoccupations et interrogations des maires de notre canton.

Du cuivre à la fibre optique... quelques valeurs utiles		Aucun opérateur n'est tenu légalement de fournir un accès Internet à tous.	
<b>Haut Débit</b> <b>ADSL</b>	Au delà de quelques kilomètres entre le central téléphonique et le point de connexion, il n'y a plus d'ADSL Triple Play satisfaisant	Débit : <b>512 kb/s à 20 Mb/s</b>	Usages associés : <b>Téléphonie et TV (Triple Play)</b>
<b>Très Haut Débit</b> <b>Fibre</b>	Le débit est identique pour tous quelle que soit la distance	Débit : <b>30 à 1000 Mb/s</b>	Usages associés : <b>Vidéo à TV/HD Services pros</b>
		Télécharger légalement : <b>7 Go (DVD)</b> <b>2 heures</b>	Télécharger légalement : <b>7 Go (DVD)</b> <b>10 minutes</b>



## Zoom sur quelques actions phares de la CCVAI

### CONCOURS D'ECRITURE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

Le concours d'écriture 2014 « Dix mots pour jouer à écrire » est ouvert.

Ce concours est organisé par la Médiathèque intercommunale dans le cadre de la semaine de la langue française qui aura lieu du 15 au 23 mars 2014.

Mais d'ores et déjà enfants, jeunes et adultes peuvent commencer à s'amuser avec les dix mots « à la folie » qui ont été choisis : ambiancer, à tire-larigot, charivari, s'enlivrer, faribole, hurluberlu, ouf, timbré, tohu-bohu, zigzag.

Si ces dix mots vous semblent étranges, voire inconnus, la médiathèque dispose d'un livret de significations (à consulter sur place) et vous trouverez des aides à l'imaginaire sur le site

[www.dismoidixmots.culture.fr/](http://www.dismoidixmots.culture.fr/)

Les textes doivent être adressés avant le 21 février 2014 ; la feuille d'inscription et le règlement sont disponibles dans les mairies, relais bibliothèques et à la CCVAI (médiathèque et site internet). La remise des prix aura lieu fin mars.

La médiathèque disposera au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 d'une exposition « Enfance en poèmes » qui pourra sans doute aider les jeunes écrivains en herbe à démarrer leur texte.

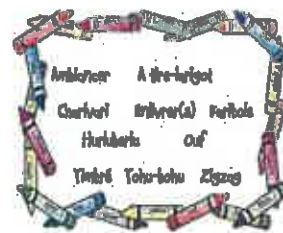


MEDIATHEQUE  
DES VALS D'AX ET ISABLE

CONCOURS D'ECRITURE

A la folie

AUX VALS D'AX ET ISABLE



ENFANTS, JEUNES ET ADULTES / JURY EN MARS 2014  
Règlement et fiche d'inscription  
à la CCVAI dans les mairies et relais bibliothèques

La Médiathèque intercommunale vous propose de répondre à une enquête afin de mieux connaître vos attentes en matière de lecture publique. Vous retrouverez cette enquête sur le site Internet de la CCVAI ([www.cc-valsaisaisable.fr](http://www.cc-valsaisaisable.fr)) ou à l'accueil de la Médiathèque.

### ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE DES VALS D'AIX ET ISABLE



Gerda THOMAS

Gerda THOMAS a fait valoir en juin 2013 ses droits à la retraite en tant que chef de chœur, professeur de musique et coordinatrice de l'école de musique et de danse intercommunale des Vals d'Aix et Isable. Angélique LINOSSIER assure désormais la fonction de coordinatrice.

Elle a aussi en charge les cours de solfège (en partage avec Christelle CLEMENT) et les cours de piano.



Angélique LINOSSIER

L'école propose des activités diverses selon les âges et les niveaux, comme l'éveil musical, la pratique instrumentale, la chorale, mais aussi des cours de danse modern' jazz.

## Le compostage et vous !



Vos feuilles, vos branchages et vos épluchures encombrant vos poubelles, vous ne savez plus quoi en faire : **PENSEZ AU COMPOSTAGE !!**

La CCVAI est là pour vous aider à réduire vos déchets et vous accompagner dans la mise en œuvre du compostage de vos déchets de jardin et de cuisine :

- stands sur les manifestations du territoire,
- réunions d'information et formations gratuites sur la pratique du compostage seront programmées courant 2014.



Vous avez des questions, des doutes  
Que faut-il mettre ? Que faire de mon compost ?

Contactez Sabine Lassaïgne au 04.77.65.48.75 ou par mail à [contact@ccvai.fr](mailto:contact@ccvai.fr)

Ou

Répondez à notre enquête en ligne sur le site internet [www.cc-valsaisaisable.fr](http://www.cc-valsaisaisable.fr)  
(rubrique environnement/le compostage et vous)



## ACCUEIL DE LA PROMOTION DES ETUDIANTS DE VETAGRO SUP

Un groupe d'étudiants du département « Territoires et Sociétés » de l'école VetAgro-Sup de Clermont-Ferrand a choisi notre Communauté de Communes comme terrain d'études dans le cadre d'un module de leur cursus de 1ère année intitulé « Ingénierie du Développement Territorial / du diagnostic de territoire à la stratégie d'action prospective ».



Ces étudiants seront présents sur notre territoire en avril 2014 et mèneront des enquêtes de terrain auprès des acteurs locaux afin d'élaborer un diagnostic de territoire qui sera rendu public en mai 2014.

Retrouvez tous les autres projets et actions de la CCVAI sur le site Internet [www.cc-valsaisaisable.fr](http://www.cc-valsaisaisable.fr) et dans notre bulletin d'informations intercommunal paru en octobre 2013.



## Les nouveaux habitants...

Melle Margon Van-Tilborg et son ami M. Edmond Grosgean ont élu domicile à Grézolles rue du Val d'Aix depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Margon est originaire des Pays-Bas et Edmond de Belgique. Edmond travaille à Saint Martin La Sauveté dans l'entreprise Cuisson.



Mme Karine Chevalier est la gérante du Café de Grézolles depuis le 5 mars 2013, elle est maman de 4 enfants et est originaire de Saint Priest (Rhône). Depuis peu, elle se partage entre Grézolles et Lyon. Nous lui souhaitons réussite dans son entreprise qui redonne vie à notre village !

Mme Jacqueline Jabbour, originaire de Grézolles, est de retour au pays et habite Montée de la Chaux depuis février 2013. Jacqueline est à la retraite de professeur de littérature et enseignait dans un pays loin de chez nous le Liban... Elle est aussi maman de 3 enfants.





**Melle Fanny Lièvre et son compagnon M. Alexandre Dumas ainsi que leur ami et colocataire M. Michael Lappori habitent sur notre commune Rue de la Cure depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Ils travaillent tous les trois dans l'agroalimentaire en intérim.**

**Melle Laetitia Galand et son compagnon M. Ville Rémi ont acheté leur maison en début d'année au lieu-dit La Mignerie ; ils sont en pleine rénovation. Rémi travaille dans l'entreprise de maçonnerie Chevalier à St Germain Laval et Laetitia est mère au foyer et s'occupe de ses deux enfants.**



**Melle Espinosa Sophie et son compagnon M. Rondel Vincent et leur fille Paola habitent au lotissement depuis juillet 2013. Sophie travaille dans le dépannage informatique et Vincent en serrurerie, tous deux sur Roanne.**

**Nous leur souhaitons à tous la bienvenue et une bonne adaptation à notre village.**

## L'année 2013 vue par les écoliers de la classe de Grézolles

L'année dernière s'est terminée par une collaboration, entre la classe de Grézolles et celle de Souternon, avec des ateliers de théâtre, ce qui a permis, pour les élèves de travailler l'expression orale, et, pour la fête de fin d'année, d'offrir un joli spectacle aux familles, Mais l'année scolaire 2012/2013 s'est achevée par une collaboration aussi entre la classe de Grézolles et celle de St Julien avec, début juin, le voyage à Paris, moment très attendu de tous ! Montée dans la Tour Eiffel, visite du centre Pompidou, ballade à Notre Dame, aux Champs Elysées, etc... De quoi garder de merveilleux souvenirs !

Après l'été, une nouvelle année scolaire a commencé. La surprise qui attendait nos écoliers en ce mois de septembre, c'était les couleurs du jardin, où toutes leurs plantations avaient abondamment fleuri ! Cette nouvelle année scolaire a débuté avec de nouveaux projets, comme celui sur le pain, réunissant les maternelles de Souternon et les CP/CE1 de Grézolles. Après de nombreuses recherches et expériences en classe, une boulangerie mobile s'est installée près de nos écoliers pour, le temps d'une journée, apprendre à faire du pain. La visite du Moulin de Vignal a également contribué à montrer à nos élèves comment on passe du grain de blé à la farine. Les activités USEP et natation ont également repris, et de nombreux projets viendront encore alimenter les activités de classe et soutenir les apprentissages.



**Cela s'est passé cette année...**



← Janvier 2013 :  
La campagne de distillation 2013 est en place. Elle durera tout le mois de janvier.



9 Janvier 2013 →  
Le chantier de la « Montée de la Chaux » est lancé : mise en séparatif du réseau d'assainissement (eaux usées/eaux pluviales), renouvellement de la conduite d'eau potable, pose d'un enrobé avec une bande centrale pavée.



9 Janvier 2013 →  
Les jeunes basketteurs de l'EVA font la fête. Au programme : cinéma et brioche. Tête couronnée ou pas, chacun a pu repartir avec un sachet de friandises en souvenir de ce bon après-midi.



← 10 Janvier 2013  
Deux nouveaux souverains au Club de l'Amitié : Jean-Louis Pras et Germaine Forge élus à l'issue de l'épreuve de la galette.

13 Janvier 2013 →  
Bons vœux et bon moment autour de la galette offerte par la Municipalité.



31 Janvier 2013 →

La chance frappe à la porte de Simone et Daniel Nabonnand : Dominique Cote, du garage Renault de St Germain Laval est contacté par la production de France 3 pour fournir les clés du véhicule Twingo qu'ils ont gagné !



← 10 février 2013

Malgré une neige abondante, 46 doublettes se sont présentées pour participer au concours de belote organisé par la Société de Chasse. Et honneur aux dames puisque les gagnantes sont Annie Simonin et Marjolaine Palabost



← 15 février 2013

Belote également pour l'Elan du Val d'Aix. 56 doublettes qui ont vu la victoire de Monique et André.



5 mars 2013 →

Si la commune s'est rendue propriétaire des « murs » du bar, c'est Mme Karine Chevalier qui a acquis le fonds. Elle nous propose boissons, journaux, magazines, tabac, plat du jour sur commande. Souhaitons-lui tous nos vœux de réussite !

25 mars 2013 →

Tournoi de sport adapté à la SOVA organisé par l'Association Roannaise de Sport Adapté (ARSA). Ce tournoi de basket a vu s'affronter 4 équipes venues de St Priest en Jarez, Thizy, St Germain Laval et Du Château d'Aix.







**Commemoration du 19 mars 1962**



**Commemoration du 8 mai 1945**



← 7 Juin 2013

**Voyage découverte à Paris pour les élèves du RPI : Tour Eiffel, Notre Dame de Paris, Arc de Triomphe, Louvre... La capitale n'a presque plus de secrets pour eux !**

**Le club de l'Amitié en goguette ! Les aînés se sont retrouvés à 37 pour aller déguster les grenouilles à Arconsat. L'après-midi, activités plus calmes dans la fraîcheur de la salle Jean-Louis Pras.**

← Juin 2013



Jun 2013 →

**Sous la houlette de Frédérique Denton Déal, leur professeur, les élèves de l'association « Art Sème » ont présenté leur travail : des panneaux inspirés du Street Art, qui décorent désormais l'entrée de la SOVA.**



16 Juillet 2013 →

Les travaux du Grand Essart sont terminés : un chemin goudronné dessert les habitations situées côté RD1 vers St Just en Chevalet et côté RD26 (vers St Martin la Sauveté).



← Juillet 2013

Départ pour le centre de loisirs depuis la place du village : sorties au Pal ou en croisière à la découverte du barrage de Grangent, bricolage, cuisine, chant, théâtre, les activités ne manquent pas.



← 25 Juillet 2013

Initiée par la Chambre d'Agriculture, une visite sur le terrain sur la problématique de l'eau a été proposée à Monsieur Jérôme Descours, Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne.

Juillet 2013 →

Un poteau d'incendie a été installé par la SAUR, sur commande de la Municipalité. Les quartiers du Grand Essart et du Plat seront ainsi sécurisés.



← 29 Juillet 2013

L'orage exceptionnel du 28 a quelque peu transformé le paysage des Rivières. En deux points, l'Aix est sortie de son lit et affiche un débit impressionnant.

3 août 2013 →

La saison de chasse 2013 est prête : 5 miradors ont été installés. Ces caches, d'une hauteur de 1,50m environ, permettront de chasser en toute sécurité.



← 14 et 15 août 2013

Le soleil était le roi de la fête : paillettes et rythmes endiablés pour le spectacle Carnavalera, moules frites cuites à point, beach volley, promenades en calèche, pétanque et grillades des chasseurs, même la tombola avait un air de vacances : il fallait découvrir le prix d'une vitrine d'objets sur le thème des vacances...



← 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2013

Un ball trap réussi pour la Société de Chasse avec 6000 plateaux lancés pour près de 400 participants.

3 septembre 2013 →

Une rentrée des classes sans souci : 18 élèves pour la classe de Grézolles : 10 CP et 8 CE1.



7 septembre 2013 →

La fête des classes a réuni 29 classards natifs des années en 3. Des natifs des années en 8 étaient venus grossir les rangs pour célébrer le coup du milieu.





### ← Octobre 2013

Valse de gros engins en centre bourg : L'enrobé de la D1 est repris du lieu-dit « Le Poteau » jusqu'à l'église. La commune implante ensuite un plateau traversant dans le but de combiner sécurisation et accessibilité.



### 11 novembre 2013

Nombreux était le public réuni autour du Monument aux Morts pour la commémoration de la fin de la Grande Guerre. Et beaucoup d'émotion lors de la prestation de Cloé Vernay, Maëlia Lenoir et Lilian Bruyère qui ont lu avec beaucoup de sérieux la lettre d'un « Poilu ».

←

### 5 décembre 2013 →

Ils étaient 33 membres du Club de l'Amitié à partager le repas de Noël : joie des papilles, jeux de cartes, papotage, bref, une journée réussie !



### ← 14 décembre 2013

34 repas et 22 colis proposés cette année par la commune aux Anciens. Bien sûr, repas au Georget, mais également après-midi « surprise » avec la présence musicale de Eliane et Gérard Savatier accompagnés bien sûr de leurs guitares et harmonica.

**MEILLEURS VOEUX DE SANTE, DE BONHEUR ET DE REUSSITE A TOUS !!!**

## **FNACA**

### **Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie des communes de Souternon et Grézolles**



#### **L'activité de l'année 2013 :**

- Commémoration du 19 mars, 51<sup>ème</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
- Participation aux anniversaires des 8 mai et 11 novembre.
- Voyage du 27 au 30 mai « La magie des Lacs Italiens » : 43 personnes ont pris le car tôt le matin direction Lyon, Chamonix puis Aoste avec temps libre dans cette ville chargée d'histoire aux pieds des sommets les plus hauts d'Europe. Installation à l'hôtel dans la région du Lac Majeur. Puis excursion en bateau des Iles Borromées, l'Isola dei Pescatori et l'île Madre. Départ vers l'île de San Giulio puis Ghemme avec dégustation d'une sélection de vins, charcuterie et du fameux Gorgonzola. Visite guidée de la ville de Turin et son Palais Royal (Palazzo Réale). Retour par Suse avec blagues et chansons ! Un très bon voyage, la Fnaca remercie les 43 participants.

#### **L'activité de l'année 2014 :**

- 52<sup>ème</sup> Anniversaire du cessez le feu en Algérie le 19 mars puis 8 mai et 11 novembre,
- Voyage 2014 à déterminer en mars,
- L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 10 octobre 2014.



**Le Président présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année à tous les adhérentes, adhérents et amis de la FNACA.**

## Sou des écoles

La fin d'année scolaire 2012/2013 s'est achevée avec le financement d'un voyage de 3 jours à Paris pour les élèves de primaire, et une journée au Parc aux Loups à Courzieu pour les élèves de maternelle.

En cette rentrée 2013/2014, le bureau a été modifié comme suit :

Bureau 2013 - 2014 :

Président : Murielle GERIN

– Vice président : Didier MARCOUX

Secrétaire : Elisabeth RONDY

– Vice secrétaire : Claudine MERLEY

Trésorier : Céline ROZANSKI

– Vice trésorier : Vanessa PAILLET

Nombreux membres actifs...

Le Sou permet le financement de différentes activités :

- une journée « pain », avec la venue d'une boulangerie mobile a eu lieu le vendredi 29 septembre pour les classes de cycle 1 et 2,
- une visite au Moulin de Vignal à Apinac, le mardi 10 octobre a permis aux classes de Souternon et Grézolles de découvrir la confection de la farine,
- le déroulement d'environ 5 rencontres USEP (sport) pour chacune des 3 classes,
- un spectacle pour la fête de Noël, le 15 décembre avec la troupe,
- des sorties scolaires proposées par les enseignants au long de l'année,
- des fournitures de toutes sortes pour les classes,
- des abonnements à différentes revues,
- des cadeaux aux élèves de CM2 pour leur départ au collège.

Afin de financer ces activités, le Sou des Ecoles organise plusieurs manifestations :

- les 3 journées de vendanges au mois d'octobre ont rassemblé une vingtaine de volontaires sous un temps pluvieux, mais dans une ambiance très conviviale.

Merci à tous les coupeurs !!!

- une vente de 150 pizzas le 22 novembre a régalé tout le monde...

- le concours de belote aura lieu le vendredi 17 Janvier à 20h à Souternon. Nous espérons que le verglas ne s'invitera pas à la soirée cette année !

- la marche des Coucous sera organisée à Souternon le dimanche 13 avril. Chaque marcheur pourra déguster une assiette de spaghettis bolognaise à son arrivée. On vous attend nombreux !!!

- une nouvelle vente de pizzas sera organisée le 6 mai,

- la fête de fin d'année aura lieu fin juin 2014.

Nous remercions toutes les personnes qui participent chaque année au bon déroulement de nos manifestations. Un grand MERCI pour nos enfants !!!

L'ensemble du Sou vous souhaite une bonne année à tous.



## Société de chasse de Grézolles

La société de chasse de Grézolles compte aujourd'hui 27 membres suite au non-renouvellement de cartes de sociétaires (Gilles Veillas, Pascal Peurière et de Fabien Agrafeil) et du décès de Jacky Bourg. Didier Louvet ayant quitté sa fonction de trésorier au sein du bureau, ce dernier est constitué de la manière suivante :

Président : Lucien VALLENSANT

Vice-président : Jean Paul VALLENSANT

Secrétaire : Armand FORGE

Vice-secrétaire : Damien KATJOUNIS

Trésorier : Sébastien ETAIX

Vice trésorier : Sylvain VALLENSANT

### Gros concours de belote le 10 février 2013

La neige abondante du week end n'a pas découragé les 46 doublettes qui ont passé l'après-midi de dimanche à la SOVA (salle omnisports du Val d'Aix) pour le concours de belote de la société de chasse. Une ambiance chaleureuse, des lots appétissants à base de chevreuil, sanglier, sac bardins et saucissons, et en prime ... une dégustation gratuite de boudin d'herbe ! Le 1er lot de la tombola a été remporté par Cédric Riol quant au concours de belote, honneur aux dames ! Il a été remporté par Annie Simonin et Marjolaine Palabost avec 3907 points. Jean Paul Vallensant et Louis Bertiquet ont terminé seconds avec 3539 points, talonnés par Jean Marc Poncet et Philippe Debout, 3455 points. Claude et Marie étaient 4èmes, Laurent et Baptiste 5èmes et Lili et Mathieu 6èmes, mais toutes les doublettes étant primées, chacun a remporté un souvenir de ce bon après-midi ! Bravo aux organisateurs !



### Quand les chasseurs de Grézolles font la fête du 15 août 2013 !

Pour la fête patronale, de nombreux gourmands ont pu déguster le copieux plateau repas préparé par les chasseurs...



### **Installation de miradors pour la sécurité de tous !**

Dimanche 4 août, une quinzaine de chasseurs grézollois ont préparé la saison de chasse 2013 aux gros gibiers ; effectivement, 5 miradors (signifiant "point de vue" en espagnol) ont été installés sur notre commune. Après observations sur le terrain, cette cache, d'une hauteur de 1,5 mètre environ, permettra de chasser dès le 15 août sangliers, chevreuils ou... autres renards dans des conditions optimales de sécurité.



### **Coup de feu en rafales pour un ball-trap réussi !**

Pas de quartier pour les pigeons d'argile ! Tel était le mot d'ordre du week end sur le pas de tir des Plassottes où se tenait le ball trap de la société de chasse de Grézolles. 6000 plateaux ont été lancés pour près de 400 participants qui se sont essayés à cette discipline, de jour comme de nuit, dans une ambiance des plus agréables et ... pacifiques ! 3 jeunes du secteur se sont notamment illustrés au tir à l'américaine : Mathias Agrafeil, Aymeric Louvet et Martial Vernay. Le ball trap a aussi été l'occasion de se retrouver en famille et entre amis autour de la bonne soupe des chasseurs !



**La société de chasse de Grézolles présente à la population ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercie toutes les personnes qui ont contribué à la bonne marche de ses activités.**



## Amicale des donneurs de sang

Le bureau est toujours composé de la manière suivante :

- Président : Henri BOURDELIN
- Secrétaire : Josette MOTTURA
- Trésorier : Catty REGEFFE

Cette année, le concours de belote aura lieu le samedi 15 février à 14h00. Le président précise que les personnes souhaitant intégrer le bureau seront les bienvenus ainsi que toute personne désirant aider le jour des collectes.

L'amicale rappelle à toutes les personnes intéressées qu'elles peuvent donner jusqu'à 70 ans : 4 fois/an pour les femmes, 6 fois/an pour les hommes.

Les prochains prélèvements auront lieu à Saint Martin la Sauveté de 16 à 19 h les :

mardi 4 mars  
mardi 29 juillet  
mardi 30 septembre  
mardi 16 décembre 2014.

Important : Pour les dons de plaquettes ou de plasma, vous pouvez vous rapprocher du centre de transfusion au 04-77-70-87-87, votre don peut sauver une vie !  
Pour plus de renseignements, appelez le 06-72-01-28-26.



Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le président

## Le Club de l'Amitié

En cette fin d'année, 41 personnes sont inscrites au club (2 nouvelles recrues Mme Jacky Jabbour et Mme Claudie Martinez).

Pas de modification au niveau du bureau.

Nos réunions ont lieu le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois de janvier jusqu'en avril puis au rythme d'une réunion le 2<sup>ème</sup> jeudi de mai à septembre.

Un programme établi par le bureau avant l'assemblée générale qui a lieu le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de janvier a été respecté :

- Galette des rois, dégustation de bugnes, repas chevreuil, chocolat de Pâques, concours de belote entre adhérents, repas grenouilles dans un restaurant nouveau chaque année, sortie à Roche-la-Molière pour apprécier un spectacle « Chants et danses du monde » afin de finir les 7 premiers mois de l'année un casse-croûte est organisé avant les vacances.

Reprise des réunions en septembre :

- « la rentrée des seniors avec cantine obligatoire pour tous ces élèves direction salle Jean-Louis Pras où le bureau se met au fourneau.

Pour cette 2<sup>ème</sup> période, gâteaux maison, anniversaires des classes en 3 et 8 (6 personnes pour cette année). Puis vient un moment très attendu le repas de Noël au restaurant le Georget. La clôture de cette année sera fêtée par la traditionnelle bûche de Noël et son champagne. Sans oublié le jeu sacré, la belote à chaque rendez-vous et le scrabble pour certains, café, tisane, chocolat, gâteaux en début d'après-midi puis cidre, jus de fruits pour désaltérer tous ces joueurs.

Nous sommes ouverts à toute inscription nouvelle.

Le bureau souhaite une bonne année et surtout excellente santé à tous ces adhérents ainsi qu'à leurs familles.



## L'Elan du Val d'Aix

Le club de l'EVA regroupe les communes d'Amions, Bully, Dancé, Grézolles, Saint Germain Laval, Saint Martin la Sauveté et Saint Paul de Vézelin. Pour contacter et être informé de la vie du club, il vous suffit de surfer sur :

Site : [www.eva-basket.com](http://www.eva-basket.com) – Contact : [contact@eva-basket.com](mailto:contact@eva-basket.com)

Le club est représenté par 21 équipes depuis les Babys jusqu'aux Anciens soit :

- Seniors masculins : 3 équipes + 1 équipe Anciens
- Seniors féminines : 3 équipes + 1 équipe Loisir
- Jeunes masculins : 1 équipe cadets  
2 équipes benjamins  
1 équipe poussins  
1 équipe baby mixte
- féminines : 1 équipe cadettes  
1 équipe minimes  
1 équipe benjamins  
2 équipes poussines  
3 équipes mini-poussines



Cette année encore, notre club est très bien représenté au niveau régional puisque notre équipe féminine évolue en Région Féminine 2 (RF2) et notre équipe masculine en Région Masculine 3 (RM3). Rendez-vous à la SOVA les samedis soirs pour supporter à 18h30 l'équipe 1 féminine et à 20h30 l'équipe 1 masculine !

## Comité des Fêtes

Tout d'abord, l'ensemble du comité des fêtes grézollois tenait à adresser ses meilleurs vœux à toute la population pour l'année à venir.

Pour nous, l'année 2013 restera comme celle d'une affluence record concernant notre fête patronale du 15 Août. En effet, dame météo ayant été particulièrement clémente avec nous, nous avons pu servir plus de 450 repas. Ensuite, malheureusement, nous ne pouvions plus répondre à la demande ! Je vous rappelle donc l'intérêt des réservations de plateaux, afin de pouvoir satisfaire toutes les personnes présentes.

Par ailleurs, il nous a semblé que davantage de gens du village étaient présents lors de la fête patronale, ce qui représente notre plus grande fierté. En effet, notre but premier reste de créer une manifestation qui soit fédératrice pour les Grézollois.

Nous espérons donc vous voir encore plus nombreux en 2014, afin de pouvoir passer un moment convivial tous ensemble.

Le secrétaire du comité



## **La FAC de Grézolles** **(Fédération Amicale des Classards)**

On attendait de cette journée du samedi 7 septembre 2013 qu'elle permette rencontres, retrouvailles et discussions à bâtons rompus dans une ambiance chaleureuse et sympathique : objectif atteint ! Les classards, natifs des années en 3, étaient au nombre de 29 ; des natifs des années en 8 étaient venus grossir les rangs pour célébrer le coup du milieu, et personne n'a regretté d'être venu ! La journée a démarré par la traditionnelle séance de photos où les stars du jour se sont plu à poser en se donnant rendez-vous dans 10 ans... ou 5 ans ! Après un apéritif partagé sur la place de la Mairie à Grézolles, ce sont près de 90 convives qui ont pris le chemin de la salle des fêtes de Luré pour partager le plantureux buffet préparé par le restaurant le Georget... et les agapes se sont poursuivies jusque tard dans la nuit en compagnie des proches venus partager, en soirée, la soupe à l'oignon... et un bon moment !



**La fête des classes a tenu toutes ses promesses**





## **Jeunesse d'Aix, d'Isable, et de la Madeleine**

### **Le plaisir du foot de 6 à 18 ans**

**Avec les clubs de Crémeaux, Saint Martin la Sauveté, Saint Polgues  
Saint Paul Amlons Dancé, Pommiers St Georges et Saint Germain Laval**

Le club de JAIMFOOT regroupe environ 130 enfants de nos villages, âgés de 5 à 18 ans :



**Le bureau de J'Aim Foot souhaite, pour vous et vos proches, que l'année 2013 vous apporte joie, santé et bonheur !**

## Association Grézolles Art et Patrimoine (A.G.A.P.)

Le 7<sup>ème</sup> Symposium de sculpture de Grézolles s'est déroulé du 8 au 12 mai 2013

### LE FER ET LE FEU

Après l'inauguration, moment chaleureux, musical et convivial :

#### Place aux conférences



**L'Enluminure  
avec Gilles Herrier**



**L'Alchimie  
avec Jean Marie Pierret**



**Les plantes sauvages comestibles  
avec Henri Beau**



**Les croqueurs de pommes  
avec Mrs Vernet et Nicaise**

#### Un Symposium sans musique, cela n'existe pas !



**Lucas Bornibus a animé  
la soirée d'inauguration**



**La fanfare de St Germain-Poncins était  
présente lors de la cérémonie de clôture**



**Un concert blues et folk  
avec Cisco Herzhaft et sa  
guitare magique**



**Avec dégustation  
de chocolats  
Laberge**



**Et les vins  
du domaine  
Desormière**



**Le Groupe Travelling Bag a aussi animé la soirée festive du vendredi**



**Côté cuisine, Joelle et Georges Baray avaient préparé le repas... toujours aussi apprécié**

**La magie était aussi au rendez-vous**



**Avec Bleu Nuage**



**Et ses breuvages aux effets surprenants !**

**Une sortie cueillette a été organisée**



**L'Association Au Pays des Vals d'Aix et Isable a procédé à une cueillette de plantes sauvages comestibles : la dégustation s'est déroulée sur la place du château**

**Les chiens de sauvetage étaient également présents**



**Saphirou Osseni, installé à Grézolles, cynophile et éducateur de chiens, a présenté le travail de nos amis à quatre pattes**

**L'Association ArtSème était présente**

**Frédéric Denton-Déal et les jeunes ont réfléchi à une présentation « street art » du sport. Les panneaux décorent désormais la SOVA**





## La découverte du patrimoine



William Pradel a proposé au public des ballades dans le village pour découvrir le patrimoine local ainsi que les œuvres des précédentes éditions du Symposium

## L'Outil en main toujours présent



Fidèles au Symposium de Grézolles, ils ont procédé à des démonstrations, à des présentations d'œuvres réalisées en atelier

## Les vanniers étalent là



André Bartollet



Paul Dufour

## Bijoux et verre



Fabienne Settembre  
créatrice de bijoux



Pascal Philibert  
Verrier

## Les perles et la sculpture sur noyaux



Sophie Sanchez  
créatrice de perles  
en verre de Murano



Patrick Veillas



### Enluminure et chapeaux



**Gilles Herrier**  
spécialiste de l'enluminure



**Blanche Ovtcharenko**  
créatrice de chapeaux

### Le raku et les sabots



**Pascal Poiron**  
spécialisée dans le raku



**Maxime Vial**  
le sabotier

### Les chevaux



**L'écurie Barbarin**  
et ses promenades en calèche



**Morgan Bazonnet**  
le maréchal-ferrand

### Le vin et le tire-bouchon



**La Confrérie du tire-bouchon**  
de St Rémy sur Durolle



**Gérard Piat**  
et son vin de la Côte Roannaise

## Du chocolat, du miel et des plantes



**Mme Laberge  
et ses chocolats**



**Albert Verdier  
et ses produits à base de  
miel**



**Laurence Bonnard  
avec ses produits à base  
de plantes**

## Mais le plus important... c'est la sculpture !



**Gilles Fairot**  
a réalisé cette œuvre monumentale qui  
trône aujourd'hui au Grand Essart

## « Le Forgeron »

Tous les « Officiels » étaient présents pour la cérémonie de clôture :



Pour 2014, les membres de l'AGAP s'accordent un temps de réflexion afin de définir de nouvelles actions...

**En attendant, Merci Président !**



## Souvenir

**D'aucuns lisent leur avenir  
Dans une boule de cristal.  
Et moi, venant de m'endormir,  
J'eus ce songe paradoxal,  
Où je revivais mon enfance  
Au bon gré de mes souvenirs.**

**Dans une source de lumière  
J'avais interposé un verre  
Et je voyais se dérouler  
Quelques séquences du passé.  
C'était jadis, près de la tour  
De notre verger du Forez :  
Dans une prairie colorée  
Une maman jolie et sage,  
Image inquiète de l'amour,  
Cheveux noués, yeux noirs très grands  
Mangeant la moitié du visage,  
Parlait très bas avec douceur  
En l'appelant « Petite Fleur »  
A la fillette de six ans  
Qui jouait là, en chantonnant.  
Assis devant son chevalet  
Avec sa cape et son béret,  
Il avait la noble figure  
De quelque ancien Dieu Ligure ;  
Une palette à la main,  
De son pinceau riche en couleurs,  
Mon père rehaussait un fusain  
Fixant un peu de ce bonheur  
Qui devait être éphémère :  
C'était la veille de la guerre  
Et ces instants privilégiés  
Aux vents se sont éparpillés.**

**Pourtant tous ceux qu'on a aimés  
Ne pourront à jamais mourir  
Tant qu'on en garde souvenir  
Dans les archives de nos cœurs.**

## Les métiers d'autrefois

### Le charron

Jusqu'à il y a une cinquantaine d'années, chaque village avait un ou plusieurs charrons ; Découvrons ce spécialiste du bois, maître de tout ce qui tourne et roule dans un village, de la brouette à la charrette.

Patron : Sainte Catherine est la patronne des charrons.

Régions : Autrefois, dans certaines régions, le charron était aussi appelé rodier ou embardeur de roues.

#### Localisation :

Voilà un métier dont on trouve trace dans le moindre village de la France profonde. Jusqu'à la dernière guerre, la charrette tirée par les chevaux, voire par les bœufs était encore bien présente dans les campagnes. Si on y ajoute les calèches, tombereaux et autres véhicules hippomobiles, ainsi que les réparations diverses, le travail était assuré pour un ou plusieurs charrons par village.

#### La matière :

Le principal matériau du charron est le bois, mais pas n'importe quelle espèce de bois. Durant l'automne, le charron repère les arbres qui seront abattus en hiver, comme il se doit, après les dernières montées de sève. Les troncs sont ensuite débités en planche et stockés en attendant le séchage. Le charron utilise essentiellement les essences de bois suivantes : le chêne pour toutes les parties qui exigent une solidité à toute épreuve, l'acacia et le chêne sont utilisés pour la fabrication de la roue (jante et rayons). Le moyeu, quant à lui, est issu de l'orme, voire de l'orme tortillard (avec beaucoup de nœuds) dont les Charentes étaient de grands producteurs. Pour les autres éléments, moins importants, le sapin, le frêne ou le hêtre étaient utilisés.



### Les outils :

Le travail du charron commence pendant l'hiver. À l'aide de différentes scies, il va débiter les arbres en planches, longerons et traverses de différentes tailles. Les longerons, taillés dans un seul arbre et long de sept à huit mètres, constituent la base de toute charrette ; ce sont eux qui porteront la charge allant jusqu'à plusieurs tonnes. Leur extrémité, sur deux mètres, est arrondie à la plane pour former les brancards où viendra prendre place l'animal tracteur, cheval ou bœuf. La plane est un outil tranchant à deux poignées qui travaille comme un rabot ; par le passé, c'était un outil très utilisé. Le châssis de la charrette, constitué de planches, était entièrement assemblé par tenons et mortaises. Les outils utilisés sont connus de tous les menuisiers : compas, vilebrequin, gouge et ciseaux à bois. Le travail le plus délicat était la fabrication des roues. Le moyeu de la roue, en orme, était dégrossi à la hachette et fini au ciseau à bois ; le trou de l'axe était fait au moyen de tarières. Les rayons (plus souvent appelés rais) en chêne étaient ajustés à la plane. La jante était constituée de plusieurs parties (en nombre impair pour la solidité de l'ensemble) découpées dans des planches d'un dizaine de centimètres d'épaisseur. Chacune de ces parties recouvrait deux rayons. Quand le charron n'avait pas de forge, il se rendait ensuite chez le forgeron pour cercler les roues. Ce travail était très délicat et devait être fait avec rapidité (pour ne pas brûler le bois) et précision (pour la solidité).



### Au fil du temps :

À partir du moment où l'homme a utilisé la roue pour construire des véhicules, il y a eu des charrons. Ce métier existe probablement depuis plus de 4000 ans. Les premiers carrosses sont apparus au Moyen-Âge. Les charrons faisaient partie de la corporation des "entrepreneurs de carrosses, coches, chariots, litières, brancards, calèches". Le statut de charron est officiellement reconnu en 1658 par Louis XIV.



L'âge d'or de ce métier s'est étalé sur plusieurs siècles. Il fallait un savoir-faire très grand, acquis pendant plusieurs années de compagnonnage, puis ensuite encore plusieurs années de pratique. Le charron a suivi l'essor du monde rural, jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. L'industrialisation des campagnes a signé son arrêt de mort.



### Citations, anecdotes et récits :

Gaston Legrand, " ech carron "

Gaston Legrand ne parle pas beaucoup mais c'est un homme d'action, l'esprit toujours absorbé par son travail. Il habite une longue maison blanche prolongée par un atelier, non loin de la gare. Comme la cour est assez petite et qu'il habite une rue étroite, il limite l'accumulation des chariots, tombereaux ou charrettes à remettre en état :

" Et train avant ed'min car i'est cassé, Gaston. (1)

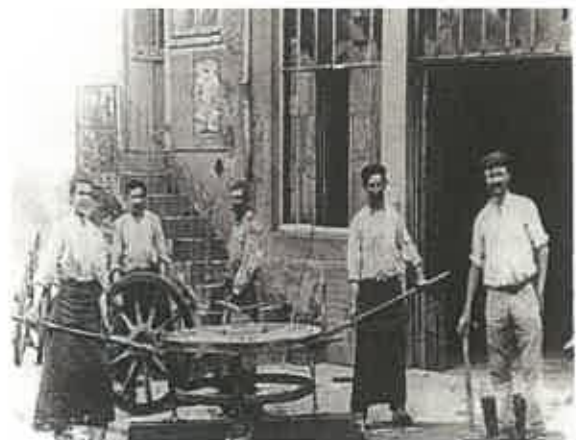
- Pas avant quinze jours, Albert", répond-il sans lever la tête de son travail car la spécialité du charron c'est "tout ce qui roule". D'abord les chariots à quatre roues, à ridelles, deux grandes roues en bois, à l'arrière, cerclées de fer et deux plus petites à l'avant, constituant l'avant-train, organe de direction du véhicule. Les bandages en fer mesurent bien deux centimètres d'épaisseur. Sur ces chariots destinés à ramasser les récoltes de céréales, on peut charger trois à quatre cents gerbes de blé ou d'avoine, même en terrain accidenté. Gaston connaît l'art de construire des chariots à grand rayon de braquage, les petites roues pouvant pénétrer sous la caisse jusqu'à la pièce maîtresse, cette grosse poutre qui relie les essieux avant et arrière. Un chariot qui sort de son atelier comporte toujours des freins à patins, indispensables dans ces pays de collines, et un treuil sur lequel s'enroule une grosse corde ou "comble" qui maintient la charge de gerbes. Pour les plus petites exploitations, Gaston Legrand fabrique des "charrettes d'août", légères, pratiques, pouvant être tractées à la rigueur par un seul cheval.

Les moins aisés des cultivateurs se contentent d'un tombereau à fumier ou à betteraves sur lequel ils adaptent, aux deux extrémités, des fourragères à claire-voie pour en augmenter la capacité de transport. Amoureux du travail fini, le charron chanfreine les arêtes de tous les bâtis et protège l'ensemble roues, caisse et ridelles d'une peinture bleue de sa conception. "ça, c'est du Legrand", peut-on dire en voyant cette couleur traditionnelle. Ignorant tout de la géométrie du cercle, Gaston sait comment faire une belle roue : le cœur en est le moyeu taillé dans de l'orme bien sec; les six éléments de la jante de frêne sont maintenus solidaires par des chevilles en chêne; en chêne également les rais reliant l'essieu à la jante et appelés à supporter des charges de plusieurs tonnes. Travail subtil et complexe réalisé par Gaston à partir d'outils et de gabarits très simples qu'il a créés lui-même : serre-joints, serre-rais, planes, compas, mesure à faire les rais, fausse-équerre, silebrequins. Travail sérieux qui commence avec le choix des arbres qu'il préfère voir sur pied avant l'abattage, à partir de novembre et jusqu'à janvier, quand la sève cesse de monter. Selon une croyance héritée de son père, Gaston tient à ce que "ses arbres" soient abattus dans le décours de la lune. La roue terminée, il faut la cercler pour en assembler tous les éléments. C'est chez Ernest, le maréchal, que le rite - car cela tient presque du sacré - se déroule. Le bandage est chauffé sur un bûcher. Dès que le métal est suffisamment rouge, Ernest et Gaston le saisissent à l'aide de tenailles, l'approchent avec précaution de la jante en bois posée bien à plat sur une plaque métallique et, avec des marteaux, on la met en place avec précision.

"Dall'ieu, site" (2), crie Ernest. Et les femmes vident des seaux d'eau ou des arrosoirs sur le bois qui commence à brûler pendant que le bandage, amorçant son rétrécissement, consolide l'assemblage des roues et enserré tous les éléments. C'est un grand spectacle, un moment d'émotion accentué par le chuintement de l'eau sur le bois brûlé et le fer rouge. Quelle belle leçon de sciences appliquées pour les élèves de l'école rurale !

(1) "El train avant ed' min car" : le train avant de mon chariot

(2) "D'all'ieu" : de l'eau





Les derniers Charrons de notre commune de Grézolles furent tout d'abord M. Dugenetel Antoine, surnommé "Tonin - Charron". Né en 1873, M. Dugenetel travaillait dans l'atelier familial rue du Val d'Aix. M. Dugenetel fut mobilisé en 1914 et participa activement à cette effroyable 1<sup>ère</sup> guerre mondiale de 14-18. Tonin - charron n'est autre que le grand-père de Jacques Dugenetel actuel adjoint à la mairie de notre commune, (et que ces amis surnomment "Charron" bien évidemment !). Mr Antoine Dugenetel décédera en 1961.



Antoine Dugenetel et sa femme



Emplacement de l'atelier de M. Dugenetel

Le dernier Charron qui exerça à Grézolles fut M. Léon Crozet né en 1903 ; son atelier était situé en lieu et place des WC publics sur la place du village. M. Crozet était le grand oncle de Sébastien Rathier actuel adjoint à la mairie de notre commune également. Il cessa de travailler dans les années 60 et décédera en 1976 ; certaines personnes de Grézolles et des environs possèdent encore des chars fabriqués par M. Crozet.



Léon Crozet



Emplacement de l'atelier de M. Crozet



## Syndicat Intercommunal des Eaux de la BOMBARDE



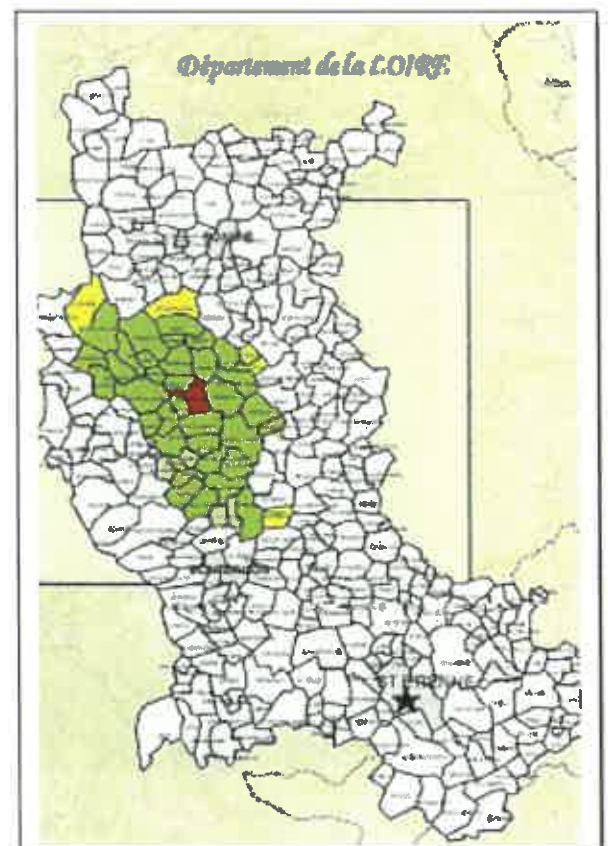
Le Syndicat intercommunal des Eaux de la Bombarde, régie publique créée en 1947, alimente en eau potable, par 1000 km de canalisations, plus de trente-cinq communes et près de 20 000 habitants de l'ouest Forez.

Après son développement rapide, ses créateurs et dirigeants successifs n'ont eu de cesse d'agir – avec principalement l'aide de l'Etat (Agence de l'eau) et du Département de la Loire, en collaboration avec le prestataire SAUR pour :

- Améliorer constamment la qualité de l'eau distribuée, notamment par l'emploi de procédés de traitements toujours plus efficaces et respectueux de la santé (abandon de la filière au sulfate de d'aluminium, minéralisation...) et par le renouvellement progressif des canalisations (suppression des branchements en plomb...)
- Accroître la sécurité de l'approvisionnement quelles que soient les conditions, en particulier climatiques : par exemple augmentation à deux reprises de la capacité de la retenue du Gué de la Chaux, actions multiples sur le rendement du réseau, développement d'interconnexions avec les structures voisines...
- Renforcer les performances économiques (développement de nouveaux services et baisse réelle du coût par abonné), sociétales (actions en matière d'éducation) et environnementales (préservation de la ressource, réduction draconienne des rejets et de l'impact écologique du traitement) de la distribution.

### Les chiffres clés :

- 2 ressources (barrage & rivière)
- 1 station de traitement complet
- 8 stations de surpression
- 11 chlorations sur le réseau
- 52 réservoirs de stockage (16500 m<sup>3</sup>)
- 1000 km de canalisations
- 10047 abonnés au service (950000 m<sup>3</sup>)



Sur les 1000 km de canalisations que compte le Syndicat, un diagnostic permanent est réalisé grâce à la mise en place de nombreux compteurs de sectorisation dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du rendement du réseau de distribution.

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement	67.8	67.1	72.0	74.4	75.6

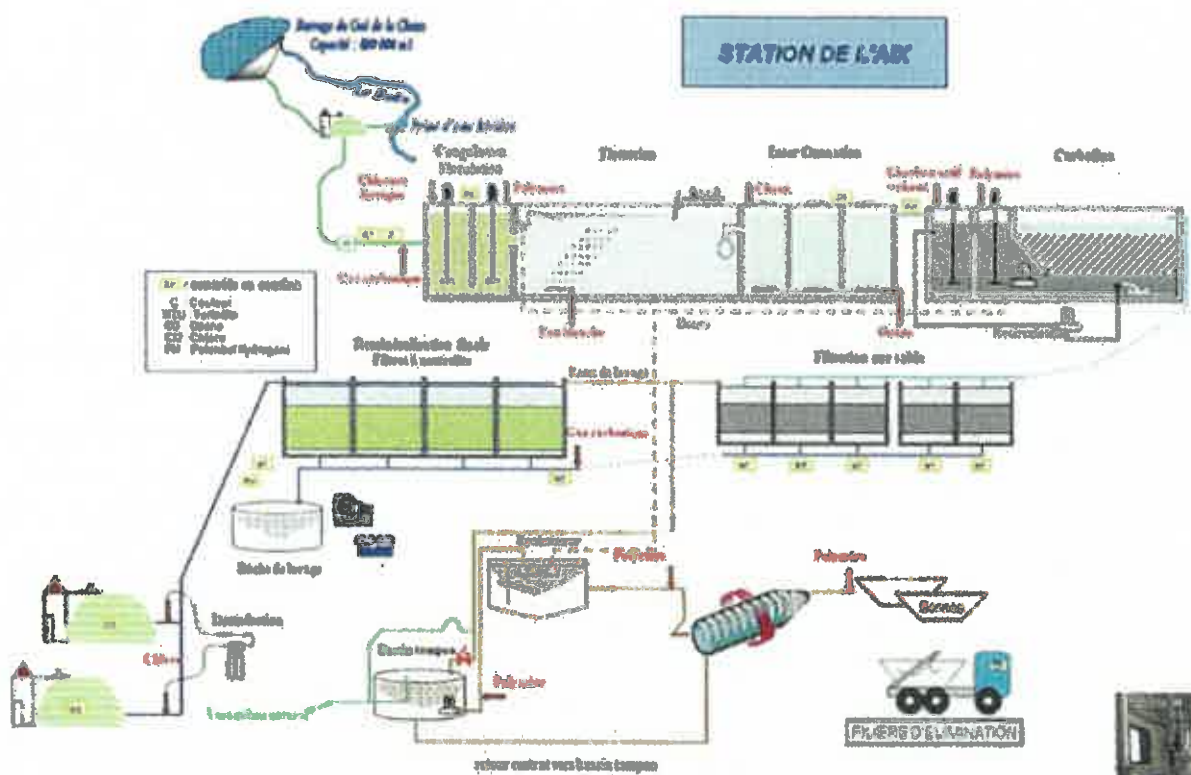
Chaque tronçon équipé de compteurs constitue une zone de sectorisation. Chaque compteur est raccordé à un module de télétransmission qui centralise les valeurs de débit enregistrées. Leur analyse quotidienne permet une localisation plus rapide des fuites éventuelles et la priorisation des interventions. A l'heure actuelle, le réseau est sectorisé en 89 tronçons.

#### Production d'eau potable :

- Le barrage du Gué de la Chaux (mise en service en 1972). Depuis il a été surélevé 2 fois : + 1 m en 1986 (440000 m<sup>3</sup>) et + 1 m en 2011 (portant son volume à 540000 m<sup>3</sup>)
- La prise d'eau sur la rivière Le Boën. Sa mise en conformité avec la réglementation a été réalisée en 2006, sa capacité de prélèvement a été portée à 400 m<sup>3</sup>/h.

#### Filière de traitement des boues :

Construite en 1957, la station de traitement a été modernisée régulièrement. Les derniers travaux ont consisté à améliorer la filière boue par la mise en service d'une centrifugeuse. Cette opération permet de traiter les eaux « sales » issues de process de la station et de les déshydrater. Ces boues à l'aspect pâteux sont revalorisées par compostage.



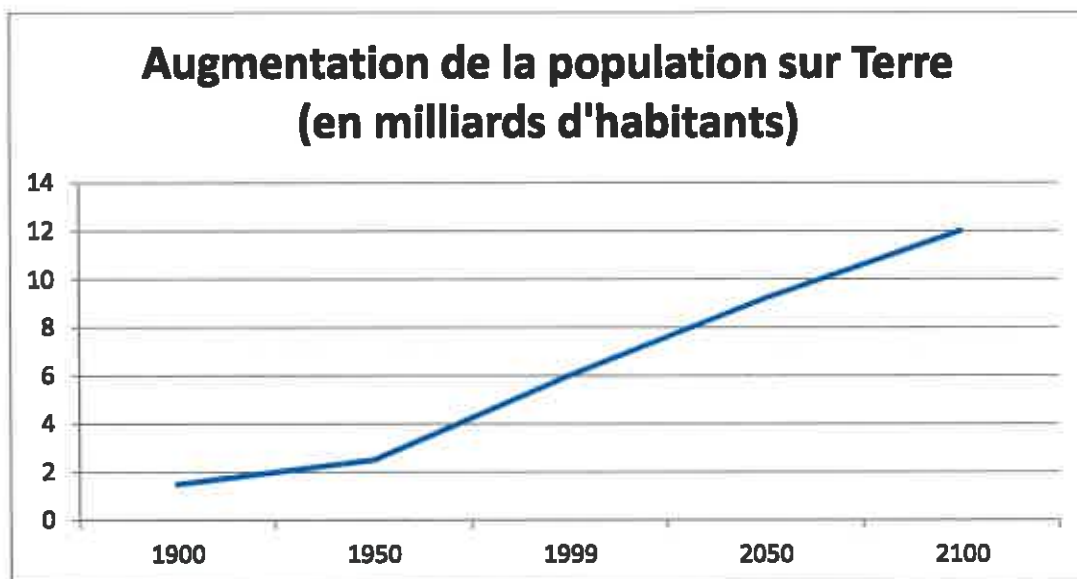
A l'avenir, seul ou avec d'autres, à la bonne échelle que la raison fera prévaloir, le Syndicat devra conserver ces objectifs. Et faire que l'eau reste toujours aussi bien cette matière première unique mise en service de la vie et du développement humain, que la composante irremplaçable d'une nature préservée par les générations futures.

# Démographie, urbanisation et agriculture

## Une population mondiale en augmentation

Avec 1,5 milliards d'habitants en 1900, notre planète est passée à 2,5 milliards en 1950, puis 6 en 1999, 7 en 2011, les prévisions de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) nous font penser que nous serons 9,2 milliards en 2050. 70% de la population habitera en ville. Après 2050, on pense que l'éducation et la contraception dans les pays en voie de développement infléchira la courbe. La population devrait se stabiliser vers 12 milliards en 2100. En 2013, la population mondiale croît de 1% par an. D'ici 2100, l'Afrique aura multiplié sa population par 3, l'Asie par 1,5. En Europe et dans les autres pays développés, elle sera en légère augmentation voire stable. Cependant, il y aura sans doute des flux migratoires vers les pays développés pour échapper à la pauvreté, à la famine.

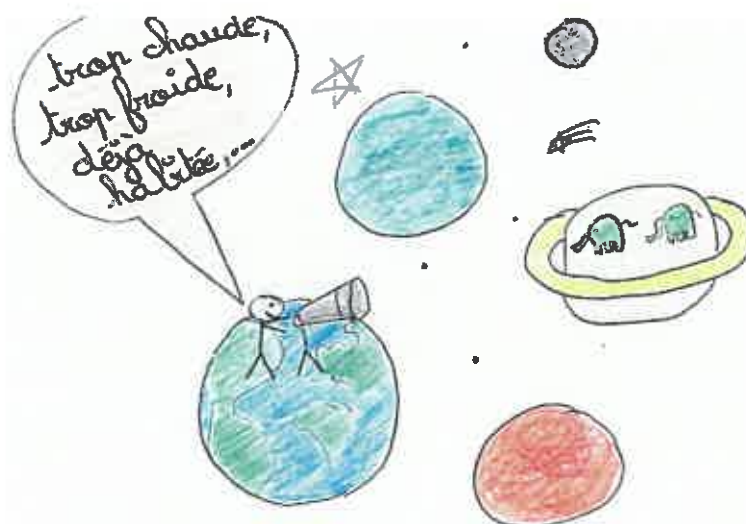
Tout ce petit monde est très irrégulièrement réparti dans le monde, la moitié de la population vit dans 10% des terres émergées.



Dans le monde, il y a 51 habitants par km<sup>2</sup>.

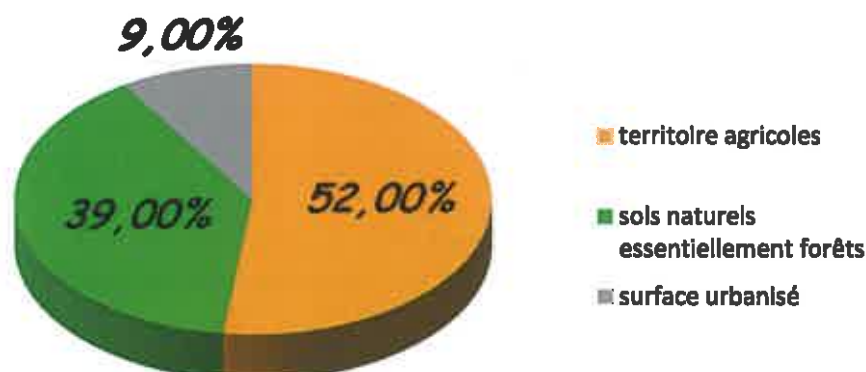
- En Europe, il y a 32 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇫🇷 En France, il y a 115 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇫🇷 Dans la Loire, il y a 135 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇩🇪 En Allemagne, il y a 229 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇬🇧 Au Royaume-Uni, il y a 257 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇷🇺 En Russie, il y a 8 habitants par km<sup>2</sup>...
- En Afrique, il y a 37 habitants par km<sup>2</sup> (quelques pays parmi les plus pauvres)
  - 🇪🇹 En Ethiopie, il y a 75 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇬🇭 Au Ghana, il y a 102 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇺🇬 En Ouganda, il y a 136 habitants par km<sup>2</sup>
- En Asie, il y a 135 habitants par km<sup>2</sup> (des chiffres impressionnants !)
  - 🇨🇳 En Chine, il y a 140 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇬🇧 Au Bangladesh, il y a 1033 habitants par km<sup>2</sup>
  - 🇯🇵 Au Japon, il y a 338 habitants par km<sup>2</sup>
- En Amérique du sud, il y a 30 habitants par km<sup>2</sup>
- En Amérique du nord, il y a 16 habitants par km<sup>2</sup>
- En Australie, il y a 3 habitants par km<sup>2</sup>

Il va falloir se serrer, surtout partager le territoire car le sol ne pourra s'étendre d'avantage à moins de pouvoir habiter la lune Mars ou Pandora (du film Avatar !).



En 1846, 76% de la population française vivait à la campagne. En 1946, 53% des gens vivaient en ville. Depuis 1982, 73% de la population habite en ville et de plus en plus dans les zones périurbaines, autour des grandes villes et proche des voix de communications.

### Utilisation du sol en France



### Les surfaces agricoles

De 1960 à 2010, la SAU (Surface Agricole Utile) a diminué de 20%. Sur la dernière décennie... 327000 ha ont été perdu par l'agriculture dont 12000 ha (3,6%) qui sont des parcelles de moindre qualité, petites, morcelées sont retournées à la friche ou à la forêt. 315000 ha sont urbanisés !

Les surfaces agricoles représentaient 8000 m<sup>2</sup> par habitant en 1929, 5000 m<sup>2</sup> en 2000. Avec les perspectives actuelles il en restera 3600 m<sup>2</sup> en 2050. Avec l'augmentation de la productivité, l'agriculture a pu nourrir la population française et être exportatrice.

Avec des perspectives à 3600 m<sup>2</sup> par habitant et avec l'ajout des contraintes agro-environnementales, l'agriculture française aura du mal à rester exportatrice. La production commence d'ores et déjà à s'infléchir. Peut-être seront nous même plus autosuffisant !

Depuis juin 2011, la loi de modernisation de l'agriculture a mis en place la CDCEA (commission départementale de consommation des espaces agricoles). Elle donne son avis dans toutes les modifications et créations de document d'urbanisme.

### Les surfaces urbanisées

Par opposition :

- ✓ les surfaces urbanisées représentent 746 m<sup>2</sup>/habitant,
- ✓ les surfaces artificialisées non bâties représentent 125 m<sup>2</sup>/ habitant,
- ✓ les sols revêtus (routes, parkings...) représentent 280 m<sup>2</sup>/habitant,
- ✓ les sols bâtis (maisons, usines...) représentent 142 m<sup>2</sup>/habitant,
- ✓ les pelouses et parcs représentent 179 m<sup>2</sup>/habitant,
- ✓ les diverses zones militaires représentent 21 m<sup>2</sup>/habitant.

Elles ont été multipliées par 2 en 50 ans, pour part égale entre l'habitat et les zones industrielles.



En France, on estime que l'on a artificialisé l'équivalent d'un département durant les 7 dernières années : ce qui représente 26 m<sup>2</sup> par seconde. L'artificialisation du foncier est 4 fois plus rapide que la croissance de la population.

Dans notre département, (d'une surface de 4772 km<sup>2</sup>), on comptait 746 288 personnes en 1990 et 748 947 habitants en 2010, cela représente une augmentation de 0,03% en 10 ans.

Pourtant, selon la SAFER et la DDT, chaque année, ce sont 400 à 800 ha qui quittent l'agriculture si l'on intègre les délaissés et aménagements périphériques : des lotissements et des zones artisanales. Si l'on compare à l'augmentation de la population départementale, il y a un réel gaspillage foncier.

### L'évaluation des lois d'urbanisme

Depuis fort longtemps, les hommes se sont préoccupés de l'urbanisation.

- En 1852, à Paris, les premiers permis de bâtir apparaissent dans un souci de salubrité et de sécurité publique,
- En 1902, le permis de construire devient une mesure de police et d'hygiène publique,
- En 1919, transformation du permis de construire en mesure de police de l'urbanisme dans les communes de plus de 10 000 habitants.



- Depuis 1943, le permis de construire devient obligatoire sur tout le territoire,
- En 1961, le permis de construire est intégré dans le code de l'urbanisme et de l'habitation,
- En 1983 avec les lois de décentralisation, le permis de construire est dorénavant délivré par la commune. Celle-ci est donc responsable et à l'obligation d'apporter à sa charge toutes les servitudes nécessaires : eau, électricité, réseaux routiers... et assainissement si il y a lieu.
- Depuis 2000, la loi SRU (Solidarité Rénovation et Urbanisme), le POS (Plan d'Occupation des Sols) deviennent PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le but de cette loi est de mettre en forme le développement sur 10 ou 20 ans avec un PADD (Projet d'Aménagement Durable et de Développement),
- En 2010, il y a eu le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs sont devenus encore plus précis en matière de développement : transport et déplacement, implantation commerciale, développement économique, protection et préservation des espaces naturels et lutte contre l'étalement urbain.
- La création des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Sur le département 3 SCOT ; nous faisons partie de Loire Centre. Il s'agit de mettre en place sur le terrain sur une zone définie toutes les lois de l'urbanisme. Les PLU devront être en conformité avec les SCOT d'ici 2016. SCOT et PLU ont pour but de réduire la consommation d'espace, les objectifs sont : équilibre sur le territoire, gestion économe des sols, mixité sociale, renouvellement urbain et préservation de l'environnement.

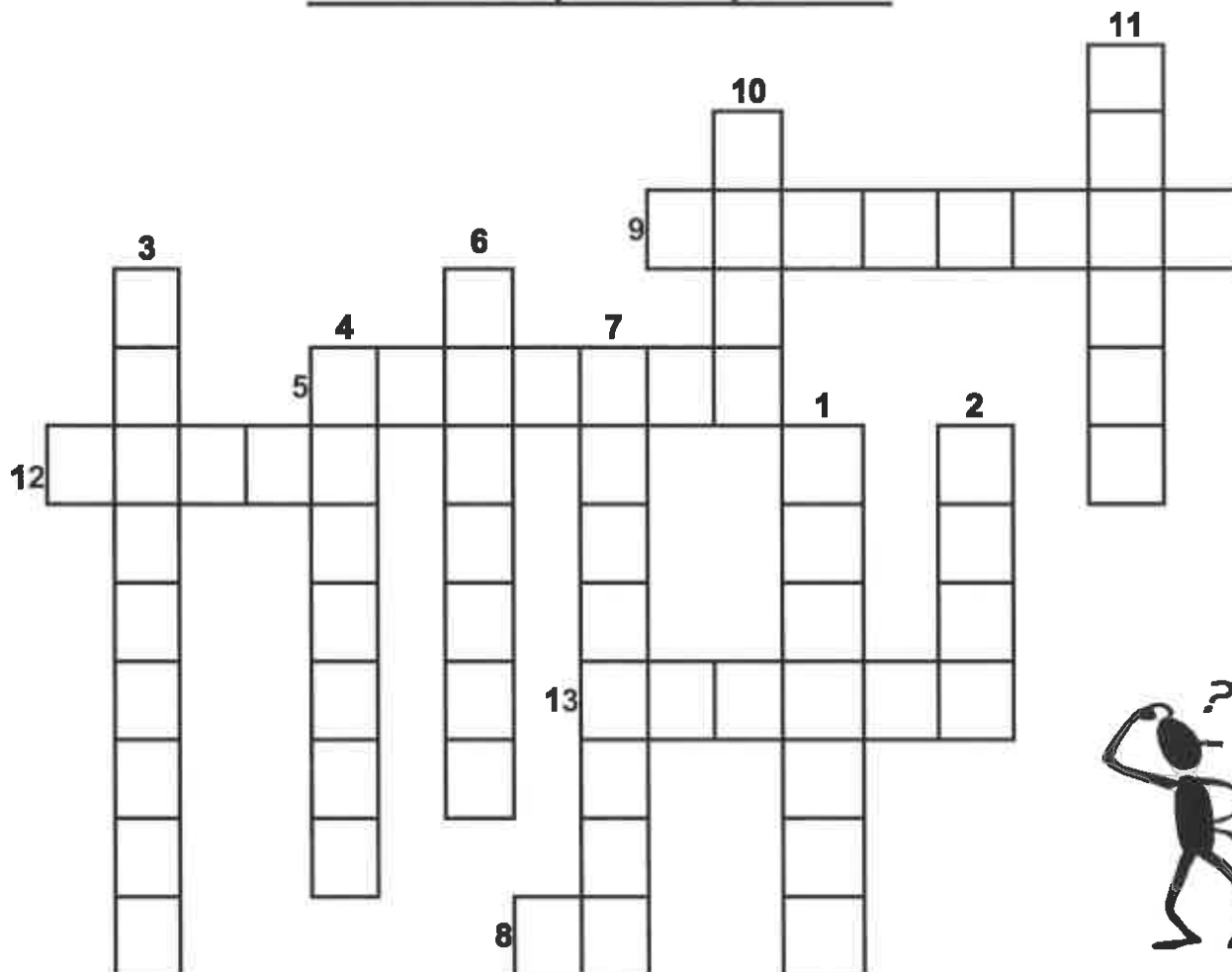
Pas plus de détails cela devient complexe !!!

A Grézolles, il n'y a pas de PLU ou autre document d'urbanisme. Cela ne signifie pas que nous devons faire n'importe quoi. Avec le SCOT, ces documents pourraient devenir obligatoires. Les règles du SCOT s'imposeront à nous avec peut être une restriction des constructions, donc du développement de nos communes.

Les lois qui régissent les constructions à Grézolles sont celle du RNU (Règlement National de l'Urbanisme). Seules sont constructibles les parcelles contiguës à celle déjà bâties dans le village ou les hameaux constitués. Pour déterminer la constructibilité, il faut demander un Certificat d'Urbanisme. Le permis de construire est obligatoire pour toutes les constructions de plus de 20 m<sup>2</sup>. Dans de nombreux cas, une demande de travaux est nécessaire ; il vaut mieux se renseigner en mairie.

Comme on le voit, le partage du territoire a amené l'homme à fixer des règles, elles sont de plus en plus restrictives et complexes. Elles prennent en compte l'ensemble des enjeux de la société, elles tiennent compte des 3 besoins essentiels de la population : se loger, travailler et se nourrir. Par quelques chiffres, on a pu se rendre compte que l'espace agricole est peu à peu grignoté. Ce sont les emplacements les plus aisés qui sont visés, ceux-ci sont aussi souvent de bonnes terres agricoles. Cette pression foncière a fait flamber les prix. Un particulier a intérêt de voir son terrain devenir constructible. Une collectivité locale pour son développement a intérêt de créer des zones artisanales et à lotir. Et d'un autre côté, il faut préserver le maximum de terres agricoles si l'on veut continuer à manger français ou local. Les lois sont là pour harmoniser le développement de la société !

## Savez-vous parler le patois ?



1	Pleurer, faire entendre de petits cris
2	Brebis, mouton
3	Gosier, cou
4	Prune
5	Boue
6	Fourmi
7	Personne remuante
8	Oeuf
9	Noircir, salir
10	Meule de paille
11	Etourdi
12	Chaise
13	Pomme de pin

**Bon courage !**





